



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République Populaire de Chine	1
Le voyage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier en République de Corée	11
La visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Japon	15
La visite à Luxembourg de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique	16
La Journée d'Exportation Benelux à Bruxelles – Discours de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères	20
Discours de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la 34 ^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies	23
La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg	26
L'ouverture de la session parlementaire 1979/80	27
L'année internationale de l'Enfant à Luxembourg	28
Accord de coopération technique entre le Luxembourg et Trinidad & Tobago	29
Le cinquantième anniversaire de la Bourse de Luxembourg	30
Le Luxembourg, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale	31
Nouvelles diverses	33
Mémorial	38
Chambre des Députés	43

5/79

Juillet-Août-
Septembre-Octobre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

La Visite d'Etat en République Populaire de Chine de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation des autorités de la République Populaire de Chine, Leurs Altesses Royales ont effectué une visite d'Etat du 26 septembre au 5 octobre 1979 en Chine.

En fin d'après-midi du 24 septembre 1979 eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie officielle de départ, à laquelle assistèrent les chefs de missions diplomatiques résidant à Luxembourg, ainsi que les personnalités luxembourgeoises. Après que Son Altesse Royale le Grand-Duc eut passé la troupe en revue et fait ses adieux aux corps constitués, Leurs Altesses Royales s'embarquèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Hong Kong.

La visite officielle en République Populaire de Chine était précédée par un arrêt d'un jour à Hong Kong et suivie d'une visite semi-officielle au Japon. Au cours de ce voyage, Leurs Altesses Royales étaient accompagnées d'une délégation officielle ainsi que d'une importante délégation économique chargée plus spécialement de prospecter ou de resserrer les liens que notre pays entretient sur ces marchés.

La délégation officielle comportait les personnalités suivantes: Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Gaston Thorn, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, Monsieur Charles Reichling, Ambassadeur et Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Carlo Ketter, chargé d'affaires du Grand-Duché de Luxembourg à Pékin, Madame Georges Reuter, dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Guillaume Konsbruck, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Paul Mértz, Directeur des affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Hostert, Directeur du Protocole, de l'Administration et des affaires juridiques au Ministère des Affaires Etrangères, ainsi que Monsieur Joseph Weyland, Directeur des relations économiques internationales et de la coopération, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et

Presse du Ministère d'Etat, le Lieutenant-Colonel Eugène Meunier, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, et Monsieur Adolphe Franck, Président des «Amitiés Chine-Luxembourg».

La délégation économique se composait des personnalités suivantes: Monsieur Francis Buck, Président de TradeARBED, Monsieur Norbert Theisen, Directeur de l'ARBED, Monsieur Edouard Legille, Directeur des Etablissements Paul Wurth, Monsieur Francis Steil, Directeur de la Banque Internationale à Luxembourg, Monsieur Armand Scheuren, Attaché de Direction de Luxair S.A., Monsieur Michel Haccart, Administrateur-Directeur de Yates Industries, Monsieur Robert L. Goerens, Directeur de Uniroyal, Monsieur Lucien Jung, Directeur de la Fédération des Industriels du Luxembourg, et Monsieur Henri Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce.

A Leur arrivée le mardi, 25 septembre à Hong Kong, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent saluées à l'aéroport par Sir John Curle, Directeur du Protocole de la Colonie de la Couronne Britannique, accompagné entre autres de Monsieur F. Van Raalte, Consul Général des Pays-Bas, Monsieur R. Vandemeulebrucke, Vice-Consul du Royaume de Belgique, et Monsieur Y.Y. Chang, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg.

La journée du 26 septembre

Durant la matinée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont honoré de leur présence une réception dans le cadre d'une quinzaine luxembourgeoise organisée à l'Hôtel Hilton de Hong Kong.

En début d'après-midi le Boeing 707 de la Luxair s'est envolé de Hong Kong vers Pékin avec les Souverains, accompagnés des deux délégations. L'avion s'est posé sur l'aéroport après avoir été escorté par des avions des forces aériennes de la République Populaire de Chine. A leur descente d'avion, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

ont été saluées par Monsieur le Premier Ministre Hua Guofeng, accompagné de Monsieur Geng Biao, Vice-Premier Ministre, Monsieur Kang Shien, Vice-Premier Ministre, le Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Populaire Nationale, du Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Huang Hua, de différentes autres hautes personnalités politiques chinoises, ainsi que Monsieur Kang Mao-chao, Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Grand-Duché de Luxembourg.

Accompagnées du Premier Ministre Hua Guofeng et des personnalités chinoises et luxembourgeoises, Leurs Altesses Royales prirent part à la cérémonie du salut au drapeau et passèrent en revue la garde d'honneur, composée de détachements de l'armée de terre, de l'air et de la marine, tandis que la musique

militaire exécutait les hymnes nationaux luxembourgeois et chinois.

Après les salutations, Leurs Altesses Royales ont rejoint en cortège officiel leur résidence où un court entretien a eu lieu avec les personnalités chinoises.

La première journée de la visite officielle se termina par un banquet de bienvenue offert en l'honneur des Souverains luxembourgeois par le Gouvernement chinois. Ce dîner était présidé par son Excellence Monsieur Li Xiannian, Vice-Premier Ministre, dans les salles du Grand Palais du Peuple.

A l'issue du dîner officiel, des discours furent prononcés par Monsieur Li Xiannian, Vice-Premier Ministre, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte des deux discours.

Discours de Monsieur Li Xiannian, Vice-Premier Ministre du Gouvernement de la République Populaire de Chine

Vos Altesses Royales, respectés Grand-Duc et Grande-Duchesse,

Votre Excellence Monsieur le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères Gaston Thorn et Madame,

Hôtes distingués Luxembourgeois, amis et camarades.

Ce soir, nous avons un grand plaisir de fêter ici Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ainsi que les autres hôtes distingués luxembourgeois qui, de très loin, sont venus visiter notre pays. La visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse marque un nouveau développement des relations amicales entre la Chine et le Luxembourg. Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, d'exprimer mes chaleureux souhaits de bienvenue à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aussi bien qu'aux autres hôtes distingués luxembourgeois.

Le peuple luxembourgeois est un peuple aux glorieuses traditions de lutte. Il a mené sans défaillance une lutte de longue haleine pour la conquête et la sauvegarde de l'indépendance nationale, contre l'annexion et l'agression étrangères. Pendant la seconde guerre mondiale, le peuple luxembourgeois a opposé une vaillante résistance aux envahisseurs, Son Altesse Royale le Grand-Duc a participé en personne au combat engagé par les forces alliées, apportant ainsi sa contribution à la victoire finale. Le peuple chinois exprime son admiration devant l'héroïsme dont ont fait preuve Son Altesse Royale et le peuple luxembourgeois dans la lutte pour sauvegarder l'indépendance nationale et riposter à l'agression extérieure. Après la fin de la seconde guerre mondiale, le peuple luxembourgeois, par son labeur assidu, a vite fait de panser les plaies de la guerre, et a remporté des succès admirables dans le développement d'une industrie, d'une agriculture, d'une science et d'une technologie modernes. L'industrie sidérurgique du

Luxembourg a un grand renom dans le monde. Sa production d'acier, calculée par tête d'habitant, est la plus élevée du monde. Etant un des principaux centres financiers d'Europe et le siège de plusieurs institutions de la Communauté Européenne, le Luxembourg occupe une place importante dans la vie économique et politique de l'Europe. Dans les affaires mondiales, le Luxembourg a toujours oeuvré avec ardeur en faveur de l'union de l'Europe occidentale en vue de sa puissance, et a déployé des efforts inlassables pour le renforcement du potentiel de défense de l'Europe Occidentale et la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Europe. Ces succès obtenus par le Luxembourg prouvent que tout pays, grand ou petit, a ses mérites et ses qualités, et peut jouer comme les autres un rôle positif sur la scène internationale.

La Chine et le Luxembourg ont des systèmes sociaux différents, mais cela ne les empêche pas de développer leurs rapports d'amitié et de coopération. Ils sont tous deux disposés à lutter pour la sauvegarde de l'indépendance et de la sécurité nationales, de même que pour la défense de la paix mondiale. Nous préconisons l'un comme l'autre que tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, doivent se traiter d'égal à égal et développer leur coopération amicale sur la base du respect et du soutien mutuels. Nous constatons avec joie que c'est précisément sur cette base que les relations sino-luxembourgeoises ont enregistré ces dernières années un progrès réjouissant. Le volume du commerce entre nous n'a cessé de s'accroître, nos échanges culturels et sportifs se sont amplifiés d'année en année, et les contacts entre nos deux gouvernements et nos deux peuples se sont multipliés chaque jour davantage. Nous exprimons notre satisfaction à cet égard. Au début de cette année, Son Excellence Monsieur Gaston Thorn a fait en Chine une visite couronnée de succès, et aujourd'hui, l'honneur nous échoit d'accueillir ici Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que leur suite. Nous avons la conviction que la

présente visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse s'inscrira comme un nouveau chapitre d'amitié et de coopération dans les annales des relations amicales sino-luxembourgeoises.

Vos Altesses Royales respectés Grand-Duc et Grande-Duchesse,

Votre visite intervient à la veille de la célébration solennelle du 30^e anniversaire de la fondation de la Chine Nouvelle. Au cours des 30 années écoulées, notre pays a remporté des succès considérables dans l'édification socialiste. L'aspect de la Chine, quand on pense à ce qu'il était avant la libération, a connu un changement radical. Mais nous restons encore assez en retard sur les pays industriels développés quant au niveau de l'économie et de la technologie. Afin de mettre un terme à cet état de choses, nous avons pris la résolution de réaliser, avant la fin du siècle, la modernisation tant de l'agriculture, que de l'industrie, de la défense nationale que des sciences et techniques. C'est ce que nous appelons la nouvelle longue marche. En vue de jeter un fondement solide pour cette nouvelle longue marche et d'assurer un progrès rapide et soutenu, nous avons décidé de mettre en oeuvre, d'ici trois ans le principe d'édification consistant à rééquilibrer, à restructurer, à remettre en ordre et à améliorer notre économie nationale. Tout comme par le passé, nous compterons essentiellement sur nos propres forces, et en même

temps nous développerons notre commerce extérieur, introduirons des techniques étrangères d'avant-garde et utiliserons des capitaux étrangers.

Le Luxembourg possède, en matière de développement industriel, de nombreuses expériences dont nous pouvons nous inspirer et nous enrichir. Je suis convaincu qu'avec l'amélioration constante de l'économie nationale de la Chine, les relations de coopération amicale sino-luxembourgeoises se développeront toujours davantage.

Je forme le voeu que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse passent un séjour agréable en Chine, et que leur visite soit une réussite totale.

Maintenant, je propose de porter un toast

- à la prospérité du Luxembourg et au bonheur de son peuple, au développement continu de l'amitié entre les peuples chinois et luxembourgeois et des rapports de coopération amicale entre les deux pays,
- à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse,
- à la santé de son Excellence Monsieur le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères et de Madame Gaston Thorn,
- à la santé des autres hôtes de marque luxembourgeois ici présents, et
- à la santé de nos amis et camarades réunis à ce banquet.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très sensible aux paroles que vous venez de m'adresser ainsi qu'à la Grande-Duchesse et à la délégation qui nous accompagne. Il me tient à coeur de vous remercier chaleureusement de l'accueil que nous avons reçu à Pékin.

C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de me rendre en Visite d'Etat en République Populaire de Chine. Il s'agit de mon premier séjour dans votre Etat, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y ait pas eu auparavant de contacts entre nos pays.

Dès 1893, des Luxembourgeois sont venus en Chine pour y travailler dans le secteur de la sidérurgie. Votre pays a exercé un vif attrait sur certains de nos meilleurs ingénieurs, qui ont été heureux, sans aucune arrière-pensée politique ou économique, de mettre leur savoir faire au service de vos besoins.

Interrompus pendant de longues années par les aléas malheureux de la politique mondiale, nos contacts ont heureusement repris, et des rapports fructueux ont pu se former de façon systématique entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire de Chine.

C'est surtout un homme dont il ne faut pas passer sous silence le grand mérite d'avoir oeuvré pendant 30 ans pour faire connaître la Chine Nouvelle au Grand-Duché, et pour rapprocher nos deux pays.

Il s'agit de Monsieur Adolphe Franck, que nous avons la joie d'avoir avec nous comme membre de la délégation luxembourgeoise.

Après l'établissement formel des relations diplomatiques entre nos pays, notre Ministre des Affaires Etrangères est venu en visite officielle à Pékin en 1973. Les liens noués à cette époque ont entraîné un échange intensif de délégations, à tous les niveaux. Je relèverai spécialement le voyage en Chine du président du gouvernement luxembourgeois à la tête d'une importante délégation économique au début de 1979.

Ces antécédents donnent à ma Visite d'Etat à la fois le caractère d'un symbole et celui d'une orientation vers l'avenir. En effet, des rencontres comme celle d'aujourd'hui, symbolisent l'amitié entre les peuples et leur désir sincère de coopération.

Me tournant vers l'avenir, je dirai sans hésitation que de nombreux auspices sont réunis pour que cette coopération puisse se développer. Je désire ardemment que ma visite lui donne une nouvelle impulsion. Le Ministre des Affaires Etrangères, qui a activement travaillé au rapprochement du Luxembourg et de la Chine m'accompagne aujourd'hui pour pouvoir lui-même oeuvrer sur place dans le même sens.

Les prémisses d'ordre politique pour un développement harmonieux des rapports entre nos deux pays existent sans aucun doute, malgré des différences im-

portantes de structures et bien entendu de dimensions. En effet, la Chine a la population la plus nombreuse du monde, elle est une très grande puissance à vocation et à responsabilité mondiales, membre du conseil de sécurité des Nations Unies. Ses ressources et le génie naturel de ses habitants lui permettent de compter avant tout sur elle-même pour son développement et pour sa sécurité.

Le Luxembourg, en revanche, dépend de contacts multiples avec l'étranger pour sa survie économique. Il a un besoin vital d'alliances avec d'autres pour que son indépendance politique et sa sécurité soient assurées. Il ne peut prétendre jouer un rôle significatif sur la scène mondiale. Le système économique et social auquel chacun de nos deux pays adhère librement s'inspire d'idées directrices différentes.

Néanmoins, ce qui nous rapproche est fondamental: Le Luxembourg, comme la Chine, aspire vivement à un équilibre mondial qui leur permette de vivre en paix sans avoir à se défendre d'une contrainte extérieure.

Le siècle écoulé a été pour la Chine une période malheureuse, pleine d'interventions étrangères et de troubles internes.

Elle s'est terminée, sous la direction des artisans de la Chine moderne, inspirés et guidés par le grand Mao-Tsé-Toung, qui ont pu réaliser une reprise en main du pays sous des auspices nouveaux prometteurs pour le présent, et plus encore pour l'avenir.

Pour le Luxembourg aussi le siècle écoulé a été marqué par l'invasion et la domination étrangère. Le départ nouveau pour notre pays se caractérise par l'abandon de la politique de neutralité qui s'était révélée inefficace, et par la participation active aux efforts d'intégration dans des ensembles plus vastes, dans le BENELUX d'abord, la Communauté Européenne ensuite. L'alliance atlantique est garante de notre sécurité.

Les moyens par lesquels nos deux pays poursuivent leurs objectifs politiques sont donc différents. Les objectifs eux-mêmes sont similaires. Il s'agit de pouvoir vivre selon la façon choisie par nous-mêmes et non pas selon la façon imposée par d'autres. Cette identité des objectifs s'exprime d'ailleurs dans une très grande compréhension pour les options politiques arrêtées par les autres sur le plan international. J'ai pu le constater à de nombreuses reprises, et tout particulièrement lors des contacts entre responsables luxembourgeois et chinois.

Il m'a tenu à coeur de souligner ainsi ce qui nous rapproche.

Il s'en déduit en effet que la coopération entre nos deux peuples n'est pas épisodique, mais qu'elle repose sur des fondations solides. Un élément supplémentaire de continuité a été apporté par l'établissement dans nos capitales respectives de missions diplomatiques résidentes. Par leur permanence, elles rappelleront la présence de l'autre pays à notre souvenir et faciliteront les contacts de tout ordre.

L'accord aérien qui vient d'être conclu servira l'intensification des échanges. D'autres contacts ont été noués ou amorcés dans l'intérêt commun de nos in-

dustries. Sur le plan financier également la coopération entre nos deux pays est en bonne voie.

Je me réjouis de ces nombreux liens qui existent et qui seront appelés sans aucun doute à se multiplier à l'avenir. Notre intérêt nous y porte, mais surtout l'amitié entre nos deux peuples, si dissemblables par maints égards, mais si proches par leurs aspirations fondamentales.

Je vous convie maintenant de lever vos verres avec moi au bonheur et à la prospérité de la République Populaire de Chine, à la santé du Premier Ministre Hua Guofeng, à la santé du Vice-Premier Ministre Li Xiannian, à la santé des hautes personnalités chinoises ici réunies, à celle des chefs de missions diplomatiques et à la santé de tous ceux qui sont rassemblés avec nous ce soir, ainsi qu'au renforcement de la confiante collaboration entre nos peuples.

La journée du 27 septembre

La seconde journée de la visite d'Etat a été consacrée le matin à la visite au Mausolée du Président Mao où Son Altesse Royale le Grand-Duc a déposé une couronne de fleurs. Après cette cérémonie, les entretiens politiques et économiques ont débuté au Palais du Peuple. Son Altesse Royale le Grand-Duc était accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et des membres de la suite officielle. La délégation chinoise était dirigée par son Excellence Monsieur Li Xiannian, Vice-Premier Ministre.

Ces entretiens politiques se sont poursuivis toute la matinée, suivis d'un déjeuner offert par le Ministre chinois des Affaires Etrangères, en présence de nombreuses personnalités chinoises, notamment du Ministre du Commerce Extérieur et de la Sidérurgie, Monsieur Li Qiang, et Monsieur Tang Ke, Ministre responsable de la production métallurgique. Le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères avait également un entretien avec le Ministre chinois du Commerce Extérieur et de la Sidérurgie en marge de ce déjeuner.

Pendant la matinée Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité une verrerie d'art et une fabrique de jades. De leur côté, les responsables luxembourgeois composant la délégation économique ont rencontré leurs homologues chinois pour des entretiens bilatéraux.

L'après-midi a vu se dérouler d'abord la visite aux impressionnants abris souterrains de Dashanlan, suivie de celle plus touristique à l'ancienne ville interdite de Pékin avec son Palais Impérial et son Parc de la Colline de la Contemplation.

La journée s'est achevée par une soirée artistique offerte par les autorités chinoises à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Au programme figuraient entre autres une représentation théâtrale par le célèbre Opéra de Pékin et un concert de piano donné par la soliste Madame Wong, résidant à Luxembourg.

La journée du 28 septembre

La journée a débuté par une visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'Institut des Nationalités, établissement universitaire où environ 2.400 étudiants venant de toute l'étendue du territoire chinois sont formés pour préserver les traditions culturelles et spécifiques des minorités ethniques chinoises.

Entretiens Monsieur Gaston Thorn, président de la délégation luxembourgeoise, a eu des entretiens politiques avec Monsieur Huang Hua, son homologue chinois du Ministère des Affaires Etrangères, qui présidait la délégation chinoise, tandis que les entretiens économiques se poursuivaient d'autre part entre la délégation du Luxembourg et celle de la Chine.

Le programme de Leurs Altesses Royales comporta ensuite une promenade au Temple du Ciel.

Vers midi, le Couple grand-ducal accompagné de Monsieur Gaston Thorn, a eu une entrevue avec Monsieur Hua Guofeng, Premier Ministre chinois, suivi d'un déjeuner offert en leur honneur.

En début d'après-midi a eu lieu une visite-promenade au Palais d'Etat de l'Impératrice Ci Xi. En fin d'après-midi, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Prési-

dent du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères, a donné une conférence de presse au Palais du Peuple, pour informer les journalistes notamment sur les entretiens politiques et économiques avec les responsables chinois. Cette conférence de presse a été suivie dans le même Palais d'une rencontre de Monsieur Gaston Thorn avec les chefs de missions diplomatiques de la Communauté en poste à Pékin pour les tenir au courant des résultats des entretiens politiques.

Ces deux conférences ont été suivies de la cérémonie de signature de l'accord culturel et de l'accord aérien entre la République Populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg.

En fin d'après-midi a eu lieu au Grand Palais du Peuple la présentation des chefs de missions diplomatiques accrédités en Chine à son Altesse Royale le Grand-Duc.

La journée s'est achevée par le banquet officiel offert par Son Altesse Royale le Grand-Duc aux hôtes chinois et par l'annonce de la remise d'un cadeau à une commune populaire, en l'occurrence un tracteur agricole de fabrication chinoise, offert par le Gouvernement luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte des discours officiels prononcés à cette occasion:

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie très chaleureusement les autorités et le peuple chinois de l'hospitalité qui est offerte à la Grande-Duchesse et à moi-même, ainsi qu'à la délégation nous accompagnant.

La chaleur de l'accueil et la grande gentillesse avec lesquelles nous avons été reçus nous ont vivement touchés. Les contacts que nous avons pu avoir avec des ressortissants chinois, les visites que vous avez organisées ont été extrêmement intéressants. Nous nous réjouissons à l'avance des enseignements et des impressions que nous vaudra le périple à travers la Chine que nous commencerons demain.

Mais déjà aujourd'hui, notre séjour confirme, en la renforçant, l'admiration que nous portons à l'évolution de votre pays. Nous l'attribuons à la sagesse de ses dirigeants autant qu'à l'ingéniosité, à l'amour du travail et au sens communautaire du peuple chinois.

Parmi les secteurs particulièrement impressionnants, je voudrais relever votre agriculture intensive, qui vous permet de faire face à vos besoins alimentaires. Votre industrie s'est développée à partir de la base jusqu'aux techniques de pointe les plus modernes. L'artisanat chinois compte parmi les plus appréciés du monde. Vos hommes de science et vos chercheurs obtiennent des résultats enviables. Vos institutions donnent à chacun une sécurité matérielle et morale indispensables à une vie communautaire heureuse.

Dans le monde, la République Populaire de Chine est devenue une très grande puissance avec laquelle il

faut compter. Comme membre permanent du conseil de sécurité, elle se doit de déployer une activité pleine de pondération aux Nations Unies. Grâce à sa puissance et à ses ressources infinies, elle a adopté une politique d'indépendance qui lui permet de se faire écouter partout sur la scène internationale.

Tous ces résultats auxquels nous rendons hommage, sont les fruits d'une politique conséquente, qui a su faire preuve de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux circonstances changeantes. Le peuple chinois et ses dirigeants peuvent être fiers d'eux-mêmes.

Certes, le Luxembourg vit sous un régime économique et dans des structures politiques différents des vôtres. Et pourtant, nous partageons un objectif fondamental, qui est de sauvegarder l'indépendance nationale et de vivre comme il nous convient.

Pour y parvenir, nous avons choisi de nous intégrer dans des ensembles plus vastes. Notre sécurité est assurée par notre présence dans l'Alliance Atlantique, alors que notre avenir économique est lié à celui de la Communauté Européenne.

Assurer le bien-être de nos populations dans l'indépendance nationale constitue, je l'ai dit, un objectif qui nous est commun. Dans ce contexte, je me réjouis particulièrement de l'appui exprimé à maintes reprises par les plus hauts dirigeants chinois pour la politique que suit le groupe de pays dont nous faisons partie.

Une telle concordance de vues sur des problèmes fondamentaux crée d'heureuses perspectives pour le développement de la coopération entre nos deux pays. Elle a motivé l'établissement de missions diplo-

matiques permanentes dans nos capitales, qui facilitent grandement des contacts qui doivent avoir lieu au jour le jour, comme le prouvent les délégations nombreuses qui sont allées de Luxembourg en Chine ou que vous avez envoyées chez nous. D'autre part, une banque chinoise établie chez nous bénéficie des facilités offertes par notre place financière.

Au cours de cette visite même, un accord aérien et un accord culturel ont pu être signés. Des entretiens utiles ont lieu entre la délégation qui m'accompagne et les responsables chinois au sujet de projets de coopération d'ordre économique. D'après les rapports qui me sont faits, ces entrevues se déroulent avec succès, et je m'en félicite.

Un pays comme la Chine, qui a des ressources immenses, a également des besoins considérables. Dans le monde d'aujourd'hui où les moyens de communication permettent des échanges rapides, il y a souvent avantage à satisfaire ces besoins par une libre collaboration internationale, plutôt que par les seules ressources propres.

Une telle collaboration, fondée sur le respect de l'indépendance nationale et sur l'accord des partenaires, est dans l'intérêt des parties concernées.

Le Luxembourg a une très grande habitude des échanges économiques internationaux. Il n'aurait pas pu devenir un pays industrialisé sans cela, ni même sauvegarder son indépendance. Ce qu'il peut offrir ne couvre bien entendu qu'une gamme limitée de produits et de techniques. Je dis cependant en toute sincérité – et je suis fier de pouvoir le dire – que l'industrie luxembourgeoise a atteint un niveau très élevé.

Cela est le cas notamment pour la première indus-

trie du pays, la sidérurgie. Consciente de sa longue tradition, elle s'est constamment adaptée et modernisée afin de répondre aux exigences d'un monde changeant. Elle ne se limite pas à vendre des produits sidérurgiques élaborés. Elle offre également ses connaissances techniques pour le montage d'installations complètes et délègue sur place des techniciens compétents et dévoués dans la mesure où cela est désirable.

Je serais heureux si, grâce aux connaissances et aux ressources dont il dispose, le Luxembourg pouvait participer à l'oeuvre de construction de la Chine moderne, que vous avez entreprise avec tant de succès et de dynamisme.

La distance nous sépare, ainsi que le rôle et la place respectifs de nos pays sur la scène mondiale. L'attachement à notre existence nationale nous rapproche, ainsi que les sympathies nées au cours de cette visite et lors des contacts précédents. C'est cela qui importe pour l'avenir et je suis persuadé que sur cette base les rapports entre nos deux pays se développeront utilement sur tous les plans.

C'est dans cette perspective que je lève mon verre au bonheur et à la prospérité de nos invités chinois, en leur demandant de transmettre au peuple de la République Populaire de Chine les voeux chaleureux que nous formons pour son avenir heureux, dans un monde de paix et de fructueuse coopération. Je vous convie en même temps de boire avec moi à la santé du Premier Ministre Hua Guofeng, à la santé du Vice-Premier Ministre Li Xiannian, à la santé de toutes les hautes personnalités chinoises ici présentes et au renforcement de l'amitié entre la Chine et le Luxembourg.

Discours de Monsieur Li Xiannian, Vice-Premier Ministre de la République Populaire de Chine

Vos Altesses Royales respectés Grand-Duc et Grande-Duchesse,

Votre Excellence, Monsieur le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères Gaston Thorn et Madame,

Hôtes distingués luxembourgeois, amis et camarades,

C'est avec une grande joie que nous assistons ce soir au banquet magnifique offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Je voudrais, au nom de mes collègues chinois ici présents, leur dire toute ma gratitude pour leur aimable invitation et pour les paroles amicales et chaleureuses que Son Altesse Royale le Grand-Duc vient de prononcer à l'adresse du peuple chinois.

Ces jours-ci, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu des rencontres cordiales respectivement avec le Premier Ministre, Monsieur Hua Guofeng et le président du comité permanent de l'assemblée populaire nationale, Monsieur Ye Jianying. Nos deux parties ont mené, dans une ambiance d'amitié et d'harmonie, des entretiens

sur le développement des relations bilatérales ainsi que sur les problèmes d'intérêt commun ayant trait à la situation internationale, nos deux gouvernements ont signé un accord relatif aux services aériens réguliers de marchandises et un accord de coopération culturelle. Par ailleurs, le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Gaston Thorn et d'autres hôtes distingués luxembourgeois ont exploré avec les départements chinois concernés les possibilités de développement ultérieur des rapports de coopération amicale entre les deux pays. Ces contacts et ces entretiens témoignent une fois de plus que nos deux parties ont des vues communes ou similaires sur de nombreux problèmes internationaux d'importance et que l'intensification de la coopération amicale entre la Chine et le Luxembourg repose sur une fondation solide, et a, devant elle, de belles perspectives.

Demain, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les autres hôtes de marque luxembourgeois entameront leur périple à travers la Chine. Ainsi, ils auront l'occasion de con-

naître la civilisation antique de notre pays et de mesurer l'effort déployé à présent par notre peuple pour réaliser les modernisations. Ils constateront également que nous avons encore à accomplir des tâches, nombreuses et ardues, dans notre édification économique. Ils percevront en outre la profonde amitié que porte le peuple chinois au peuple luxembourgeois. Nous souhaitons bon voyage à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi qu'aux autres hôtes distingués luxembourgeois.

Je vous invite à lever vos verres

- au développement continu de l'amitié entre les peuples chinois et luxembourgeois et des relations de coopération amicale entre les deux pays,
- à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse,
- à la santé de Son Excellence le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères et de Madame Gaston Thorn,
- à la santé des autres hôtes distingués luxembourgeois, et
- à la santé de nos amis et camarades ici présents.

En fin de soirée, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, est arrivé par avion à l'aéroport de Pékin pour se joindre à la suite officielle.

La journée du 29 septembre

Le matin Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont entrepris une excursion de la Grande Muraille à la hauteur de Pataling, très important point stratégique de ce vaste ouvrage, où nos

Discours prononcé par son Altesse Royale le Grand-Duc

Chers amis chinois,

Après les journées inoubliables que nous venons de passer à Beijing, l'accueil que vous nous faites dans votre province et dans votre ville nous a vivement touchés. Je vous remercie de tout coeur des paroles si aimables que vous nous avez adressées.

Ce que j'ai déjà pu voir dans votre beau pays m'a frappé par sa grande diversité. Des industries hautement développées apportent la preuve de la qualité de la technique chinoise, alors qu'une agriculture florissante témoigne de l'utilisation judicieuse des ressources. De magnifiques paysages réjouissent l'oeil. Les monuments nous rappellent combien est ancienne la civilisation chinoise, et combien la culture de l'humanité doit à son apport.

Nous nous réjouissons de voir demain les témoins du passé de XI'AN qui ont acquis une renommée mondiale par leur extraordinaire beauté et leur grande expressivité.

Quelle qu'ait été la fonction primitive des temples, des palais, des jardins et des ouvrages d'art conservés

Souverains ont relié à pied trois postes de guet. Sur le chemin de retour, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le musée et le palais souterrain de Tingling, nécropole des Empereurs Ming.

Leurs Altesses Royales se sont rendues en début d'après-midi en voiture sous les vivats de la foule à l'aéroport de Pékin pour embarquer à bord d'un avion Trident de la Compagnie aérienne chinoise pour rejoindre Sian.

A leur descente d'avion à Sian, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent pris en charge par le Comité officiel de réception et d'organisation de la visite dans la province de Shansi, composé des personnalités ci-après:

Monsieur Hu Hong, Vice-Président du Comité révolutionnaire de la province du Jiangsu, Madame Ming Huasheng, son épouse, Monsieur Zhou Ze, Vice-Président du Comité révolutionnaire de la Province, Monsieur Wang Bingshi, Vice-Président du Comité révolutionnaire de la Province, Monsieur Zhou Bofan, Vice-Président du Comité révolutionnaire de la Municipalité de Nankin, Monsieur Gao Liguang, Directeur adjoint de la Commission de l'Economie de la Province, Monsieur Chen Liang, Secrétaire général adjoint du Comité révolutionnaire du Jiangsu, Monsieur Fan Xiyuan, Directeur adjoint du Bureau des Affaires Etrangères de la Province, Monsieur Han Guilin, Directeur du Bureau de l'Industrie Métallurgique de la Province, Monsieur Sheng Li, Directeur du Bureau de la Santé publique de la Province.

Dans la soirée, un banquet fut offert en l'honneur du Couple grand-ducal par le Comité Révolutionnaire.

Nous reproduisons ici le texte du discours prononcé à cette occasion:

dans votre pays, ils prouvent de manière éclatante que depuis les temps les plus reculés les ouvriers, les artisans, les ingénieurs et les artistes de votre peuple atteignaient déjà un niveau exceptionnel. Ainsi ces oeuvres constituent-elles un encouragement à l'esprit créateur d'aujourd'hui bien au-delà des frontières de la Chine.

Le peuple chinois a toujours fait preuve d'ingéniosité et d'ardeur au travail. Maintenant ces qualités sont exclusivement mises au service de la communauté. Durant les quelques jours qu'il m'a été donné jusqu'à présent de passer en République Populaire de Chine, j'ai pu en observer de nombreux exemples.

Je me réjouis tout particulièrement que nous ayons convenu d'intensifier les échanges entre nos deux pays sur le plan culturel. Il n'y a certes pas de comparaison entre le Luxembourg et la Chine en ce domaine. Néanmoins, des contacts portant sur la culture et les sciences complèteront utilement la coopération prévue pour l'économie et les finances. Ces contacts permettront à nos deux peuples de mieux se connaître, et par là de mieux se comprendre. Ils auront ainsi

un rôle important à jouer dans les rapports entre la Chine et le Luxembourg et dans le renforcement de l'amitié qui existe entre nous.

Puis-je vous demander maintenant de lever vos verres avec moi au bonheur et à la prospérité de la République Populaire de Chine, à l'avenir heureux de la province du Shaanxi et de la Ville de Xi'an, à la santé de Monsieur le Président par intérim Djang-Ji ainsi qu'à la santé de toutes les personnalités chinoises ici rassemblées.

La journée du 30 septembre

Cette journée fut plus particulièrement consacrée à la découverte des richesses archéologiques et des beautés touristiques de la province de Shensi. Le Couple grand-ducal a visité plus particulièrement le musée de la province de Shensi et la Pagode de la Grande Oie, entièrement restaurée en 1954 et qui témoigne de l'art architectural du peuple de la Chine antique.

Les Souverains visitèrent en début d'après-midi le musée et le tombeau de l'Empereur Shihuarigdi qui contient huit mille guerriers et chevaux en terre cuite, partiellement déterrés. L'excursion et le voyage se poursuivirent jusqu'à Banpo où Leurs Altesses Royales purent découvrir un village typique de la commune des clans matriarcaux de l'époque néolithique.

En route, un arrêt avait été effectué pour visiter la station thermale de Hua Oring et le musée de Banpo.

La journée s'est achevée par le retour à Sian et une soirée artistique en l'honneur des Leurs Altesses Royales.

La journée du 1^{er} octobre

Leurs Altesses Royales, accompagnés de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ainsi que des deux délégations, ont quitté Sian pour se rendre à Nankin, tandis que Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, et son épouse, rentraient en avion à Luxembourg.

A leur arrivée à Nankin, le Couple grand-ducal a été salué par une foule enthousiaste. Avant de se rendre à l'hôtel, le cortège officiel s'est dirigé vers le Grand Pont de Nankin sur le fleuve Yanssé, pont célèbre pour ses 5 km de longueur et pour les prouesses qui ont été réalisées lors de sa construction.

Dans le courant de l'après-midi, tandis que son Altesse Royale la Grande-Duchesse visitait un jardin d'enfants appelé l'Orient Rouge, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est rendu, suivi de la délégation officielle et économique, à l'usine sidérurgique de Nankin.

Cette visite s'est inscrite dans le cadre d'une mission préparatoire à un voyage d'études qui sera effectué plus tard par une délégation de l'ARBED en Chine Populaire. Le but de cette visite est de permettre aux experts chinois et luxembourgeois de mettre sur pied une future collaboration éventuelle avec les compagnies sidérurgiques et industrielles luxembourgeoises.

Dans la soirée un banquet fut offert par le Comité Révolutionnaire de la Province de Shensi aux hôtes du Grand-Duché.

A la fin du dîner des acrobates chinois ont donné une représentation artistique et démontré leurs qualités d'adresse et d'agilité.

Discours prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc lors du banquet à Nankin

Monsieur le Président par intérim,
Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes très touchés de l'accueil si chaleureux que nous avons eu à Nanjing et des paroles si aimables qui viennent de nous être adressées. Nous vous en remercions vivement.

Depuis mon arrivée en République Populaire de Chine, les diverses étapes de mon voyage m'ont fait comprendre ce qui fait la force et la grandeur de votre pays et de son peuple. Je veux parler d'une tradition et d'une culture millénaire combinées à une détermination et à une intelligence imperturbablement tournées vers l'avenir.

Dans votre ville, j'ai ressenti très fortement la continuité entre le présent et le passé. Nanjing dont les origines remontent loin avant le début de notre ère, peut être fière d'avoir servi de capitale à plusieurs dynasties d'empereurs. Et c'est ici qu'ont été écrites certaines pages parmi les plus héroïques et les plus déterminantes de l'histoire récente, voire contemporaine de la Chine.

Aujourd'hui l'on admire le pont hardi qui enjambe le majestueux fleuve Chang Yang et qui relie entre eux le Nord et le Sud de la Chine. Il constitue l'un des nombreux témoignages de l'ingéniosité et du zèle des travailleurs chinois.

Sur les bords du fleuve, le nouveau complexe pétro-chimique, avec ses installations modernes, force le respect. Je pourrais continuer et mentionner les nombreuses autres industries, celles de l'automobile, de la construction navale, des machines-outils, des fibres synthétiques et tant d'autres.

Elles sont toutes à l'honneur du génie des travailleurs chinois. Mais je voudrais avant tout parler de la société sidérurgique de Nanjing, à laquelle nous avons pu rendre cet après-midi une visite extrêmement intéressante. Comme beaucoup d'autres industries chinoises, elle a entrepris un effort impressionnant de modernisation, qui lui permettra de mieux servir les intérêts de votre communauté locale et nationale.

Quant à la Grande-Duchesse, elle a pu voir aujourd'hui le jardin d'enfants d'Orient Rouge où elle a

pu comprendre combien votre pays prend soin, dès son plus jeune âge, de l'éducation de la nouvelle génération, afin de la préparer physiquement et mentalement à la vie d'adulte dans votre système social. Ma femme a été frappée par la santé éclatante de ces enfants qui rayonnent de gaieté et d'une grande gentillesse naturelles. On ne peut qu'espérer que l'avenir leur assurera un monde de prospérité et surtout de paix.

Je voudrais maintenant revenir un moment sur l'industrie sidérurgique, parce qu'elle est aussi l'industrie par excellence de mon propre pays. C'est elle qui pourrait fournir la preuve la plus tangible de la coopération sino-luxembourgeoise dans le domaine économique.

Dans la voie du progrès industriel et technique, la Chine, comme toute économie moderne, attribue un rôle-clé à la production d'acier.

La sidérurgie luxembourgeoise, qui puise ses origines au siècle dernier, a pu acquérir une grande expérience au cours de son évolution. Elle a développé un know-how technologique important, qui lui a permis de demeurer à la pointe du progrès.

La délégation qui, sous la direction du Président Thorn, a séjourné à Nanjing, au cours du mois de janvier de cette année, a eu l'occasion d'examiner avec les plus hautes autorités chinoises les possibilités d'une intensification de la coopération entre nos deux pays. Les perspectives qui se sont dégagées de ces contacts apparaissent comme étant des plus prometteuses. En effet, il y a trois jours à Pékin, le Gouvernement chinois a invité une mission d'experts luxembourgeois à visiter diverses usines chinoises dont l'entité sidérurgique de Nanjing. Cette délégation viendra chez vous en novembre prochain. Elle sera présidée par Monsieur Edouard Legille qui fait partie de ma délégation d'aujourd'hui. J'espère qu'au

cours de son périple, notre mission pourra répondre à toutes les questions que le directeur responsable de l'usine nous a posées cet après-midi.

Hôte de votre pays en ce trentième anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine, que vous fêtez aujourd'hui, je forme les vœux les plus chaleureux pour le bonheur du peuple chinois et pour la poursuite de la coopération entre nos deux peuples dans l'amitié et la confiance réciproques.

Je vous convie tous à lever vos verres à l'avenir heureux de la République Populaire de Chine et à celui de la province du Jiangsun et de la ville de Nanjing, à la santé de Monsieur Hu Hung ainsi qu'à la santé de toutes les personnalités chinoises ici réunies.

La journée du 2 octobre

La matinée a été consacrée à la visite par le Couple grand-ducal de l'hôpital des ouvriers du Shensi à Nankin. Tandis que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a assisté dans la salle d'opération à trois interventions chirurgicales avec anesthésie sous acupuncture, Son Altesse Royale le Grand-Duc et les membres de la délégation les ont suivies sur un écran de télévision.

A deux heures de l'après-midi, les Souverains luxembourgeois ont quitté Nankin pour Guilin, où ils ont visité la célèbre grotte de la Flûte du Roseau, dans une région des plus pittoresques de la Chine, parcourue par la rivière Lijiang.

La journée fut clôturée par un banquet offert par le Comité Révolutionnaire de la région autonome de Zhuang du Gwanggi en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc lors du banquet offert par les autorités chinoises à Guilin:

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président par intérim,

Je vous remercie de tout cœur des paroles si aimables que vous venez d'adresser à la Grande-Duchesse et à moi-même ainsi qu'aux membres de notre délégation. Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Maire, nous sommes profondément touchés de l'accueil que nous recevons partout dans votre grand pays, et plus particulièrement dans votre merveilleuse province et dans votre belle ville.

Chers amis chinois,

Depuis notre arrivée en République Populaire de Chine nous avons pu admirer de remarquables réalisations dans le domaine économique. J'ai pu observer les structures sociales mises en place. Des sites enchanteurs nous laisseront un souvenir inoubliable.

Nous venons de voir, cet après-midi, un de ces sites – la Grotte de la Flûte de Roseau – qui font la renommée mondiale de votre région. Demain, vous nous donnerez l'occasion d'effectuer en bateau la cé-

lèbre promenade sur le Lijiang qui a inspiré tant de poètes et de peintres.

Mais ce n'est, bien sûr, pas seulement la nature qui rend notre séjour en Chine inoubliable. Votre pays nous passionne aussi par les aspects fascinants de son organisation politique et sociale. J'ai été saisi d'une vive admiration pour le peuple travailleur qui a su tirer parti de toutes les ressources de la Chine. C'est en effet toujours l'ingéniosité, le zèle et la discipline de la population, qu'elle s'adonne à des travaux manuels ou intellectuels, qui conditionnent l'évolution d'un pays. Au-delà des réalisations que j'ai vues, mon respect va donc en premier lieu au peuple chinois dans son ensemble, auquel je renouvelle les vœux chaleureux que j'ai formulés hier à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine.

Je suis heureux que ma visite puisse symboliser l'amitié et la compréhension entre nos deux États et donner le départ à de nouveaux contacts sur tous les

plans. En effet, une bonne coopération s'annonce dans le domaine économique. Cela est vrai tout spécialement pour la sidérurgie, l'industrie par excellence dans mon pays. Un accord aérien facilitera désormais les communications et le transport sur les grandes distances qui séparent le Luxembourg et la Chine. Sur le plan culturel et sportif également nous avons convenu d'intensifier les échanges déjà existants. Cette collaboration confiante en maints secteurs est aidée par une large concordance de vues en politique internationale. Car nos deux Etats attachent le plus grand poids au respect de leur souveraineté et au principe de non-ingérence dans les affaires internes des autres pays. L'histoire leur a enseigné une égale aversion pour toutes formes de domination étrangère.

Tous ces facteurs m'amènent à penser que nous sommes bien engagés sur la voie d'une coopération fructueuse. Les contacts si chaleureux que j'ai eus ici me confirment dans cette conviction. Favoriser le rapprochement entre deux pays est une noble tâche, et je serais heureux si ma visite en Chine y avait quelque peu contribué.

C'est dans cet esprit que je vous demande de boire avec moi à l'avenir heureux de la République Popu-

laire de Chine, au bonheur de la région autonome Zhuang du Guangxi et à celui de la ville de Guilin, à la santé du Président par intérim Tang, du Vice-Premier Ministre Kang, du Maire par intérim Chen et à celle de tous les amis chinois ici rassemblés, ainsi qu'à l'amitié toujours plus vive entre nos deux peuples.

La journée du 3 octobre

Pendant la matinée du 3 octobre, le Couple grand-ducal, les membres de la suite officielle et de la mission économique, ont effectué une croisière-promenade sur le fleuve Lijiang jusqu'à Yangshuo. C'est sous un soleil éclatant que le bateau glissa le long de la rivière, au milieu d'un paysage majestueux et très impressionnant, dont les hôtes luxembourgeois garderont un excellent souvenir. C'était un moment de réelle détente. Le déjeuner fut servi sur le pont du bateau dans une ambiance très décontractée.

En fin d'après-midi l'avion spécial quitta Guilin pour s'envoler vers Canton où, dans la soirée, le Comité Révolutionnaire Provincial organisa un banquet de bienvenue en l'honneur du Couple grand-ducal.

Nous reproduisons ci-dessous le texte du discours prononcé à cette occasion:

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président par intérim,
Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Maire,

L'accueil que nous venons de recevoir dans votre province et dans votre ville nous a vivement touchés. Je vous remercie de tout coeur des paroles si aimables que vous venez de nous adresser.

Arrivant dans cette belle et riche province, j'ai, comme tout voyageur, compris qu'ici s'est réalisé le voeu des Cinq Immortels de l'ancienne légende qui est attachée au nom et à la fondation de la ville de Guangzhou: «Que la famine ne vienne jamais troubler les jours de ses habitants». J'ai pu voir une nature très fertile où se relaient les rizières et les champs des plaines, avec les vergers colorés des cotéaux. Mais j'ai surtout admiré le zèle et l'ingéniosité des hommes et des femmes qui ont domestiqué cette terre et qui continuent de la travailler, donnant ainsi tout leur sens aux paroles des Immortels.

Nous nous réjouissons de la visite que nous effectuerons demain dans la commune populaire de Renhé.

Nous sommes vivement intéressés par l'organisation de cette entité sociale qui est si typique pour la Chine moderne. Le nouveau système d'organisation de ces unités de production nous impressionne par ses réalisations dans le domaine des cultures et de l'élevage, et par les beaux résultats qu'il obtient dans tous les secteurs. Il assure aux paysans chinois un niveau de vie jamais atteint auparavant et permet d'envisager un avenir toujours plus prospère.

Aussi voudrais-je exprimer l'espoir qu'à l'instar de ce qui se passe dans le secteur industriel, et notam-

ment dans celui de la sidérurgie, des contacts fructueux puissent être établis entre nos pays en ce qui concerne l'agriculture, domaine où la Chine présente une diversité hors pair, jointe à une grande qualité, pour laquelle la production des fameux litchis – ces fruits délicieux dont votre province s'est fait une spécialité – constitue un exemple parmi tant d'autres.

Notre séjour à Guangzhou est la dernière étape de notre Visite d'Etat dans votre grand pays. Pour nous tous, ce voyage est un symbole de l'amitié entre nos deux peuples. Il nous aidera à mieux nous comprendre mutuellement et à connaître les vertus et la sagesse d'un pays qui a tant donné à l'humanité par le passé et qui, depuis sa grande révolution, forge son avenir avec une énergie, un dynamisme et un réalisme qui forcent notre respect. Les quatre modernisations qui constituent à l'heure actuelle une des lignes directrices essentielles de votre politique en sont l'expression pratique.

Les contacts que nous avons pu avoir tout au long de notre périple nous inciteront à consolider et à développer les excellentes relations de coopération existant déjà dans les domaines culturel, industriel et financier. En poursuivant dans cette voie, je suis convaincu que nous contribuerons au rapprochement de la République Populaire de Chine et du Luxembourg et que nous renforcerons les liens d'amitié existant entre nos deux peuples.

En vous priant de transmettre aux autorités de votre pays l'expression de notre profonde gratitude pour un séjour inoubliable, je vous convie à lever vos verres avec moi et à boire au bonheur et à la prospérité de la République Populaire de Chine, à l'avenir

heureux de la province du Guangdong et de la ville de Guangzhou, à la santé de Monsieur le Président par intérim, du Vice-Premier Ministre, du Maire, ainsi qu'à la santé de toutes les personnalités chinoises ici réunies.

La journée du 4 octobre

Cette journée a été consacrée par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à la visite d'une commune populaire et des familles paysannes. C'est à l'occasion de cette visite qu'a eu lieu la remise officielle aux responsables locaux du tracteur agricole comme cadeau des Souverains luxembourgeois et Son Altesse Royale le Grand-Duc prononça la courte allocution qui suit:

Monsieur le Président,

Nous sommes très touchés par les si gentilles paroles d'accueil que vous venez de nous adresser. Merci de tout coeur.

A l'occasion de ma visite à votre commune dans le cadre de mon séjour officiel en République Populaire de Chine, le Luxembourg - au nom duquel je parle - a voulu s'associer d'une façon, si modeste fut-elle, à la grande œuvre de développement de la Chine moderne.

Le tracteur que nous offrons à votre Commune Populaire est l'expression matérielle de ce sentiment.

Puisse-t-il non seulement vous être utile, mais surtout constituer un symbole de l'amitié entre nos deux peuples.

Vers 15 heures, Leurs Altesses Royales ont visité le Pavillon dompteur de la mer, suivi d'une promenade et d'un tour de la ville en voiture.

La journée du 5 octobre

En fin de matinée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés des membres de la suite officielle et de la délégation économique, ont pris congé de leurs hôtes chinois et ont embarqué à Canton à bord d'un avion spécial de la China Airlines en direction de Hong Kong, d'où les Souverains luxembourgeois ont continué leur voyage en Thaïlande pour une visite privée, suivie d'un voyage semi-officiel au Japon, tandis que la délégation économique luxembourgeoise se rendit en Corée du Sud, sous la conduite de Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc héritier.

Le voyage de Son Altesse Royale de Grand-Duc héritier en République de Corée

Sur invitation du gouvernement de la République de Corée, Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc héritier, accompagné de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, s'est rendu en Corée du 7 au 10 octobre 1979 à la tête d'une mission économique luxembourgeoise.

La suite de Son Altesse Royale comprenait, outre Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Guillaume Konsbrück, Chambellan, Monsieur Paul Mertz, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Hostert, Chef du Protocole, Monsieur Joseph Weyland, Directeur des Relations économiques au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur André Claude, Premier Conseiller de Gouvernement, Monsieur Paul Schuller, Directeur adjoint du Protocole, et le Capitaine Egide Thein, Aide de Camp.

La délégation économique était notamment composée de Monsieur Raymond Kirsch, Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Monsieur Paul Metz, Directeur Général de l'ARBED, Monsieur Francis Buck, Président de TradeARBED, Monsieur Joseph Kinsch, Directeur de l'ARBED, Monsieur Edouard Legille, Directeur de MecanARBED, Monsieur Gilbert Kremer, Direc-

teur de TrefilARBED, Monsieur Francis Steil, Directeur de la Banque Internationale à Luxembourg, Monsieur Paul Meyers, Directeur adjoint de la Luxair S.A., Monsieur Robert Goerens, Directeur de Uniroyal, Monsieur Henri Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce, et Monsieur Lucien Jung, Directeur de la Fédération des Industriels luxembourgeois.

Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a été accueillie à sa descente d'avion le dimanche 7 octobre à l'aéroport de Kinpo/Séoul. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée coréenne.

La journée du 8 octobre a débuté par une cérémonie officielle au Tombeau du Soldat Inconnu, où Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a déposé une couronne de fleurs. La tombe de Madame Park Chung Mee, épouse de Monsieur le Président de la République de Corée a également été fleurie par le Grand-Duc héritier.

La cérémonie officielle d'accueil du Grand-Duc héritier à Séoul a eu lieu ensuite au Palais Piazza. Un entretien sur les relations économiques entre les deux pays avec Son Excellence Monsieur Choi Kyu Hah, Premier Ministre de la République de Corée, a eu lieu à l'issue de cette cérémonie.

Le Prince Henri s'est rendu alors à l'Hôtel du Gouvernement, accompagné de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, pour un entretien avec Son Excellence Monsieur Gak Kyu Choi, Ministre du Commerce et de l'Industrie, qui a présidé à l'issue de cette rencontre un déjeuner en l'honneur du Grand-Duc héritier.

Au cours de l'après-midi, le Grand-Duc héritier a eu des entretiens avec son Excellence Monsieur Hyon Hwack Shin, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Planification Economique coréenne.

Le soir, Son Excellence Monsieur Choi Kyu Hah a offert un banquet en l'honneur du Grand-Duc héritier, des membres de la suite et de la mission économique luxembourgeoise.

Parallèlement au programme de Son Altesse Royale, Monsieur Paul Helminger, entouré des fonctionnaires luxembourgeois, a eu une réunion de travail avec des hauts fonctionnaires coréens. Les membres de la mission économique luxembourgeoise ont rencontré au cours de différentes sessions leurs homologues coréens pour s'entretenir avec eux sur les perspectives d'une coopération dans le domaine économique entre le Luxembourg et la Corée. Monsieur Paul Helminger a rencontré en outre le Ministre des Affaires Etrangères coréennes, Monsieur Tong Gin Park, avec qui il a eu une série d'entretiens politiques.

A l'issue des différentes réunions de travail, la Fédération des Industriels luxembourgeois, présidée par Monsieur Emmanuel Tesch, a signé un accord de coopération économique avec la Fédération des Industriels coréens. Cet accord prévoit des rencontres communes et toute une série de mesures pour la promotion des activités dans le domaine aérien, du commerce, des investissements financiers et une entraide technique entre les deux pays.

Le banquet de la soirée a été suivi d'une représentation par des groupes folkloriques de Corée.

Nous reproduisons ci-après à titre de documentation le texte de plusieurs discours prononcés au cours de la journée du 8 octobre à Séoul:

*Discours de Son Excellence Monsieur Gak Kyu Choi,
Ministre du Commerce et de l'Industrie
de la République de Corée.*

Your Royal Highness, Mr. Secretary of State, Mr. Chairman and Distinguished Guests!

It is indeed my great pleasure to have the opportunity to speak at this historic gathering of the business leaders of the Grand-Duchy of Luxembourg and the Republic of Korea. On this auspicious occasion for founding the Economic Cooperation Committee of Luxembourg and Korea I would like to extend a warm welcome to all the members of the delegation from Luxembourg who have made the long journey to this country. We are especially pleased to welcome the first high-powered Government and business and journalist delegation of Luxembourg led by His Royal Highness.

I trust that this initial joint economic cooperation committee meeting will lay a solid foundation for significantly furthering the existing close economic relations between Luxembourg and Korea by familiarizing each other personally and exchanging views on the matters of mutual concern and interest. And I sincerely hope that the both businessmen will be able to explore more opportunities in each country and create favorable climate and environment for the expansion of bilateral trade, economic and technical cooperation. I would like to emphasize the great significance of successful inauguration of the joint venture, the Trefil-Arbed Korea, which is slated for producing the tire cords and the other by-products. I emphasize it in terms of the fact that Korea has become the first among the developing countries in possession of the tire cord plant which requires high and sophisticated technologies. The inauguration also opened new possibilities in expediting other economic and technical cooperation in the fields of iron and steel, metal and other industries between our two nations, not to mention the possibility of cooperation in the field of finance.

Korea has been able to achieve sustained economic development in the past two decades through the efficient implementation of the series of the Five-Year Economic Development Plans and through close cooperation and coordination between the Government and the business community. We also realize the fact that our success in the economic development owes a great measure to our close economic relations with our economic partners around the world, including Luxembourg.

Thus the Korean Government is particularly interested in expanding balanced, mutually beneficial economic relations with the EC member countries, of which Luxembourg is a respected member. In our development efforts European Community is ever becoming increasingly important partner as the source of high quality capital goods, sophisticated technologies and financial assistance.

We in Korea recognize that Luxembourg is highly industrialized country, located at the heart of the European Community. We also know that Luxembourg has become an increasingly important financial center in Europe.

Although our countries are geographically distant, we have maintained close and mutually beneficial bilateral relations. Our ties are closer today because we already have a successful joint venture project in the field of iron and steel industries for which Luxembourg enjoys reputation in the world. I am confident that there will be many more projects initiated in the years to come based on the mutual confidence and understanding, cooperation and prosperity.

In closing, I would like once again to warmly welcome the distinguished delegations from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Korea. I hope this visit here, although brief, will be both enjoyable and productive.

Thank you.

Discours prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier en réponse aux paroles d'accueil prononcées par Son Excellence Monsieur Choi Kyu Hah, Premier Ministre de la République de Corée

Mr. Prime Minister,

First of all I would like to thank you very much for the warm words of welcome you have just spoken. This is my first visit to Korea, and I am very glad indeed to be able to spend some time in your beautiful country. The preliminary impressions I could gather in Seoul have fully confirmed my expectations. Your capital is a beautiful city, combining modern way of life with traditional style — as confirmed again by this delicious meal — and offers an excellent starting point for a somewhat longer stay. I very much look forward to the coming week, which will allow me to see a number of different aspects of Korea, and will give me a fuller understanding of your realisations and your problems.

Although our two countries are separated by the vast Asian land mass, they are by no means unknown to each other. In 1950 it was here that a firm stand was taken against aggression, and I am proud to recall that Luxembourg soldiers helped in this memorable struggle.

This struggle for common ideals has knit close ties between our two countries, which make me sympathize very much with the plight of the Korean people as a whole. I very much hope that the talks which you so persistently offer to hold with the North will finally take place and lead to success, first of all in the humanitarian field.

It is in the light of this your difficult situation that I and members of my delegation have tried to get a better grasp of recent political events in Korea. We are well aware that external menaces as well as your cultural and historical heritage may lead to a policy which differs from the one to which we are used in Europe. Nevertheless, I very sincerely hope that the common values to which we both proclaim to adhere will always be safeguarded. This was at the heart of the resistance to aggression in 1950, and must always remain the most important bond between Luxembourg and the Republic of Korea.

In the economic field I am glad to say that a fruitful cooperation has developed and I consider that my attendance at the opening ceremony for the Trefil Arbed Korean plant will be a highlight of my stay. It is in this field that our two countries can and should work together in their mutual interest, and I am sure that the responsible leaders on both sides will do so.

Korea has reached a high stage of development, as is made abundantly clear by a few hours driving through your capital city. The strenuous efforts of Korean workers, peasants and businessmen have borne fruit in ensuring a very rapid pace of economic progression. Industrialists from Luxembourg are ea-

ger to cooperate with their counterparts here, to the benefit of both parties. Practical talks have been held this afternoon, and I am convinced that the obvious good will shown by all participants will lead soon to results. This will deepen the friendship which exists already between the Grand-Duchy of Luxembourg and the Republic of Korea, and I am very happy to have been able to witness its progress.

I for myself would thank you again for all you have done to make my stay pleasurable and instructive, and I dare say that this feeling of gratitude is fully shared by the delegation which accompanies me. I am quite convinced that this personal contact will foster an even better understanding of our needs and our problems, in this spirit I now propose a toast on your personal well-being, Mr. Prime Minister, on a prosperous Korea, and on the friendship between Korea and Luxembourg.

Le 9 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a embarqué à bord d'un avion à la base militaire de Shinchonri pour se rendre à Pohong. Le programme prévoyait une visite guidée de l'aciérie de Pohong et une réunion d'information. A midi, Son Altesse Royale le Prince Henri et les membres de la mission ont été les hôtes du Président de la Compagnie de Sidérurgie de Pohong.

L'après-midi a été consacrée à différentes visites touristiques dans la région du lac de Bonum et de sa station de villégiature. Son Altesse Royale a visité ensuite le temple bouddhiste de Bulkuk-Sa et le musée national de Kyongju.

Le soir un banquet offert par Son Excellence le Gouverneur de Kyong-Sang, Monsieur Buk-Do a réuni la mission économique luxembourgeoise, présidée par son Altesse Royale le Prince Henri.

Au cours de la matinée du 10 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a inauguré, en présence du Ministre coréen de l'Industrie, Son Excellence Monsieur Gak Kyu Choi, le Président du district, l'Ambassadeur de Belgique, Son Excellence Monsieur M. Jacques, le Président de TrefilARBED, Monsieur Wong, et les membres de la mission économique luxembourgeoise l'usine de production de fil d'acier torsadé, fruit de la coopération entre TrefilARBED et la Société Coréenne de Sidérurgie. L'usine de Yangsan démarre avec une production de 40 tonnes de fil torsadé par jour qui sera accrue dans un proche avenir pour atteindre 250 tonnes journalièrement avec entre 250 et 300 employés. Le capital social initial de quatre millions de dollars, dont la moitié représente des investissements fournis par TrefilARBED, sera porté lors de l'extension à 26 millions de dollars.

Ci-après nous reproduisons le texte du discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'usine par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier:

Discours prononcé par Son Altesse Royale le Prince Henri lors de l'inauguration de l'usine TrefilARBED en Corée

Excellencies,
Mr. Minister,
Mr. Chairman,
Ladies and Gentlemen,

It is with great pleasure that I have accepted to attend the inauguration we celebrate today. It is the joint achievement of the dynamic industries of two countries, which have long been linked by bonds of friendship and cooperation.

If our two nations, both lacking abundant natural resources, are forced to find their main source of income in the export of manufactured goods, they also have important assets at their disposal.

The Republic of Korea is indeed known as a most dynamic state, making rapid strides on the road to industrialization. Before long, it will be one of the leading economic forces in this fast growing part of the world. Prowling how a nation with a very ancient, splendid heritage of the past, and with a highly refined culture, can adapt itself to the necessities of life in the world of today.

The Grand-Duchy of Luxembourg, on the other hand, is small in size and population, yet with the strength of a century of industrial tradition. Indeed, one of the major industrial manufacturing groups of the western world is located in our country.

Today's event is the outcome of our association for a very important venture. A common task is not astonishing if we recall the many contacts which have existed between Luxembourg and Korea for a long time. Let me remember the years, when Luxembourg soldiers came to defend on your soil liberties to which we are jointly committed. Let me also recall on a quite different level, the very encouraging results recorded by the economic cooperation committee, which was instituted more than six years ago between Korea and Belgium, our partner in the Belgium-Luxembourg economic union.

It was pointed out to me that the foreign trade balance of this economic union is still showing an important deficit with your country, this appears to be motivated by the barriers which our exports and especially steel products encounter at your borders. It seems evident that they are due to differences in our geographic, economic and political setting. For our part, we have long been convinced that the free flow of goods and services is essential for our development and prosperity. This explains why we favor all agreements that lead to a reduction of obstacles to trade.

It is therefore with great satisfaction that we have recently noted, primarily in the important statements on his Excellency president Park Chung Hee, that Korea may now consider the time appropriate for liberalizing trade. We hope that the circumstances may allow such developments, so that the barriers

could be lifted sufficiently to allow our two states to pursue similar trade policies, by which the volume of our exchanges be increased and our economic cooperation strengthened.

I point out, in this context, that we are not interested in promoting sales of ordinary steel products to Korea, as this is a field in which you are a net exporter yourself. We rather favor the supply of production facilities and of special equipment, thus increasing our technological contribution to the expansion of our industry, particularly in the iron and steel sector.

The Korean government has stressed that the goals set out in your economic development plan count upon the cooperation of industrialized partners, in meeting capital needs and in supplying advanced technology and know how.

Luxembourg, which has gained a worldwide reputation in the field of iron and steel industry and metal processing, can be a useful associate in this respect. The TrefilARBED Korea plant we are inaugurating today, is an example of a mutually beneficial cooperation, for which we congratulate very warmly the Korean authorities, as well as the two firms directly involved, the Korea iron and steel works on the one side, and TrefilARBED on the other.

To the success of the joint tasks of cooperation, Korea will bring several essential elements, in the first place, a commercial climate most favorable to the expansion of business. Furthermore, an industrial management ready to take indispensable risks, and last, but certainly not least, a labourforce excelling in its intelligence, its sense of civic duty and its ability to cope with the difficulties of modern techniques. Given training and experience, your workers are fast in acquiring a high degree of professional skill. If it appeared desirable, Luxembourg would be prepared to contribute in this field too.

TrefilARBED Korea may therefore be quoted as an example of how the complementary contributions of our two nations are successfully combined, to create the favourable conditions which guarantee the future success of this new plant, where human skill and technological capacity will produce the high quality of the product to be manufactured by « TREFILARBED KOREA », reinforcing steel wire for tyres.

As a consequence of the fast penetration of the automotive market by steel reinforced tyres, the main output of this plant appears to have a very favourable prospect for the future. Indeed, we are told that worldwide consumption of steelcord will increase by five percent per annum in the coming years. This encouraging outlook will be considerably enhanced by the dynamism of the Korean automotive industry as well as the evolution of the car market, here as well as in the whole south-east Asian subcontinent, the two main outlets for this plant's production.

Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, suivie des personnalités coréennes et des membres de la mission économique luxembourgeoise, a procédé ensuite à la visite des installations et de l'usine. Un banquet offert par le président de la TrefilARBED de Corée a clôturé cette cérémonie d'inauguration.

L'après-midi a été consacrée à la visite du complexe industriel de Changwong, et la soirée s'est terminée par un banquet offert en l'honneur de Son Altesse Royale de Grand-Duc héritier par le maire de la ville de Pusan.

Après avoir pris congé de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, les membres de la mission économique luxembourgeoise ont rejoint par avion la ville de Tokyo pour accompagner Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en vi-

site semi-officielle au Japon du 10 au 16 octobre 1979.

Du 11 au 15 octobre, Son Altesse Royale le Prince Henri a poursuivi de son côté son séjour en Corée à titre non-officiel. Les points principaux du programme ont été une rencontre avec Son Excellence le Président de la République de Corée, Monsieur Park Chong Hee, une réception offerte par Son Altesse Royale, le dépôt de fleurs au Monument des soldats luxembourgeois morts pendant la guerre de Corée, la visite de Panmunjon, une rencontre avec son Excellence Monsieur Tong-Jin Park, Ministre des Affaires Etrangères, et différentes visites d'intérêt touristique et économique. En fin d'après-midi du 15 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a pris l'avion à l'aéroport de Kimpo pour rejoindre le Grand-Duché de Luxembourg.

La visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Japon

Au retour de leur visite d'Etat en République Populaire de Chine, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse effectuèrent un court séjour à Bangkok sur invitation de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Thaïlande.

Leurs Altesses Royales reçurent un accueil particulièrement chaleureux par Leurs Majestés, les autorités et par la population thaïlandaises. Arrivés le 8 octobre à l'aéroport de Bangkok, les Souverains luxembourgeois furent les hôtes du Roi et de la Reine au Palais de Bangkok. Au cours de leur séjour, ils eurent l'occasion de rencontrer Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et des hautes personnalités du Gouvernement thaïlandais.

Partis de Bangkok le 9 octobre et transitant par Hong-Kong, les Souverains luxembourgeois arrivèrent en fin d'après-midi du 10 octobre à l'aéroport international de Narita-Tokyo. Accueillies par les responsables japonais, Leurs Altesses Royales furent conduites à leur résidence.

Leur arrivée avait été précédée par celle d'une mission économique luxembourgeoise composée des responsables luxembourgeois qui avaient pris part à la visite d'Etat des Souverains en Chine Populaire et à l'inauguration de l'usine TrefilARBED en Corée par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier.

Parallèlement à la visite de Leurs Altesses Royales, les membres de la mission économique luxembourgeoise rencontrèrent leurs homologues japonais en vue de resserrer la coopération économique entre les deux pays.

Le 11 octobre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, se rendirent en fin de matinée au Palais Impérial pour une audience privée avec Leurs Majestés Impériales l'Empereur et l'Impératrice du Japon.

En début d'après-midi, Leurs Altesses Royales reçurent au cours d'une entrevue privée Son Excellence Monsieur le Ministre Ohira, accompagné de son épouse.

Cette entrevue fut suivie par un entretien avec Monsieur Nadao, ancien Président de la Chambre des Représentants.

Dans la soirée, les Souverains luxembourgeois, accompagnés notamment de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, furent les hôtes de Sa Majesté Impériale l'Empereur Hirohito au Palais Impérial.

Le 12 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de la mission économique, visita les installations des usines sidérurgiques de la Nippon Steel Corporation à Kimitsu.

L'après-midi fut consacré à la visite de l'usine de production chimique de la Sumitomo Chemical Company.

Dans la soirée une brillante réception, consacrée à la promotion du Grand-Duché au Japon, fut suivie d'un dîner en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Paul Helminger et de très nombreuses personnalités japonaises des milieux gouvernementaux ainsi que du monde des affaires, entourées des membres de la délégation économique luxembourgeoise.

De son côté, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a rendu visite au début de la matinée à l'Université Nationale des Beaux Arts et au Conservatoire de musique de la Ville de Tokyo.

La fin de la matinée a été consacrée par Son Altesse Royale la Grande-Duchesse à une visite du Musée National.

En début d'après-midi, la Souveraine luxembourgeoise a visité le Centre National du Cancer, sous la conduite du Dr. Toru Ise, chef du service de pédiatrie, puis elle a été reçue par le Chargé d'affaires des Pays-Bas.

Partis en début de matinée du 13 octobre par le train Super-Express Tokyo-Kyoto, les Souverains luxembourgeois se sont rendus au Palais Impérial d'Osaka pour un déjeuner privé avec Sa Majesté Impériale l'Empereur du Japon.

Le début d'après-midi a été consacré à la visite des jardins du Palais Impérial de Sento. Ensuite les Souverains ont visité le château de Nijo et le temple de Nazenji.

Le 14 octobre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le Temple de Todayji et le célèbre Trésor de Shosoin.

Rentrés par le train en fin d'après-midi à Tokyo, Leurs Altesses Royales assistèrent le soir au dîner offert en leur honneur par Monsieur le chargé d'affaires ad intérim des Pays-Bas au Japon.

Dans la matinée du 15 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc visita l'usine Canon à Tamagawa.

Après un déjeuner offert par la direction de la Nissan Motor Company, le Grand-Duc visita les installations de l'usine de cette société à Zama.

Dans la soirée, les Souverains luxembourgeois assistèrent à un dîner privé offert par Leurs Majestés Impériales le Prince Héritier et la Princesse Héritière.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité le même jour le magasin de Perles Mikimoto et assisté à une démonstration de la culture de perles.

En début d'après-midi, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a assisté à une démonstration d'arrangement floral et à la cérémonie de thé, avant de rendre visite à l'antiquaire « Asahi-Bijutsu ».

Le départ des Souverains luxembourgeois a eu lieu le 16 octobre en début de matinée à partir de l'aéroport de Narito. Après avoir transité par Londres, Leurs Altesses Royales ont atterri le 17 octobre en fin de matinée à l'aéroport du Findel.

A leur descente d'avion, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent notamment accueillis par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Après avoir franchi une haie d'honneur, formée par un détachement de la Gendarmerie et de la Police, Leurs Altesses Royales ont été saluées par Monsieur Josy Barthel, ministre des Transports, Madame Colette Flesch, député-maire de Luxembourg, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de Niederanven, Monsieur Alex Bonn, Président du Conseil d'Etat, le Colonel Jean Betz, Commandant en Chef de l'Armée luxembourgeoise, Son Excellence Monsieur José Luis Los Arcos, Doyen du Corps Diplomatique et Ambassadeur d'Espagne, Monsieur Sanae Shirata, chargé d'affaires du Japon, et Monsieur Yu-Hui-Min, chargé d'affaires de la République Populaire de Chine.

La Visite à Luxembourg de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre Britannique

Répondant à l'invitation de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre Britannique, a fait une visite officielle à Luxembourg les 18 et 19 octobre 1979.

Madame Thatcher fut accueillie à son arrivée à l'aéroport de Luxembourg en fin d'après-midi par le Président du Gouvernement luxembourgeois. Un détachement de l'Armée luxembourgeoise rendit les honneurs militaires.

Le Premier Ministre Britannique fut l'hôte à dîner de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg.

Dans la soirée, Madame Thatcher fit, sur l'invitation conjointe de l'Association des Anciens Combattants, de la British-Luxembourg Society et de la Li-

gue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés (LPPD), une conférence sur le sujet suivant: «Europe: the Obligation of Liberty», en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique, de nombreuses personnalités des institutions européennes, de la vie politique et économique, ainsi que d'un public très nombreux et intéressé.

Cette conférence était placée sous le patronage du «Sir Winston Churchill Memorial Fund», constitué lors de l'érection du Monument Churchill à Luxembourg en 1973, par les trois associations citées plus haut qui organisent chaque année une séance commémorative sur un sujet en rapport avec la vie et l'œuvre du grand homme d'Etat britannique.

La conférence faite à Luxembourg par Madame

Margaret Thatcher a connu un très grand succès. Tant la presse luxembourgeoise que la presse européenne y ont consacré de très larges échos et de nombreux commentaires.

Le 19 octobre, le Premier Ministre du Royaume-Uni eut des entretiens avec le Président du Gouvernement luxembourgeois, suivis d'une réunion de travail, présidée par Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, en présence de Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat au Affaires Etrangères.

Allocution du Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner

Prime Minister
Your Excellencies
Ladies and Gentlemen

It was indeed a great privilege for me yesterday at the airport to express a hearty welcome in Luxembourg to the head of Her Majesty's Government. It is with the same pleasure that I reiterate our grateful feelings to Mrs Thatcher for accepting my invitation and for giving us the opportunity of an exchange of views on several important matters of common interest.

Many British Statesmen have come through our city since World War II and by far not the least one among them was Winston Churchill who made a historic visit in 1946 raising immense enthusiasm among our citizens.

During the long and eventful period preceding and preparing Britain's Membership in the Common Market, numerous British Ministers met in London as well as here with members of the Grand-Ducal Government, taking up exploring and frank talks on the Community, its goals, its hopes and limits, with an evident interest in the way how the less powerful of member-states could bear the duties and disciplines deriving from the European Treaties.

Fewer are the official visits of acting Prime Ministers - I remember Mr. Wilson in 1967 - and therefore your spontaneous readiness to honour us by your visit is so dear to us, especially as it adds in your person to steadfast statesmanship the gracefulness of the first lady promoted to this eminence in Britain.

The matters which we discussed this morning naturally turned around the problems of the fateful European Communities, in which we join our efforts for better living and striving in Europe.

Luxembourg is a founding member of the first Community on Coal and Steel. It has lived the first steps and also the sweeping bound of the fifties. Our capital city has been promoted to be one of the seats of the Community's institutions. Over the years, this has become a vital vocation of our city and country.

We always considered that the Community should be open to other nations accepting the rules of the game. We strongly supported British membership as a means of strengthening the political equilibrium in the Community, while we expected progress on the

Après un déjeuner officiel offert en l'honneur du Premier Ministre du Royaume-Uni par le Président du Gouvernement luxembourgeois, Madame Margaret Thatcher quitta Luxembourg en début d'après-midi par avion spécial pour Londres.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées lors du déjeuner par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et par Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre Britannique.

line of efficacy and imaginative approach in the methods of running the Community's policies. Discussions in the United Kingdom on the principle and the conditions of membership have somewhat prevented these expectations to fully substantiate. Nevertheless we still hope that now under your authoritative leadership and while over the years the Community improves its popular image in the Kingdom, the economic and cultural contribution of your great country gets more and more concrete and evident.

After all, also for the continental member-states the process of European unification is only at its beginning. We should more and more set our political visions to the exploring of what the Europe of the beginning 21st century is supposed to be.

Are we not bound to bear in mind the fundamental motivations of the Treaties i. e. to end definitely the deeply rooted rivalries between the major continental nations. The only alternative to this historical trend and its tragical consequences for smaller countries, is partnership and recognition of equal rights and duties in a community of nations. So doing, the independence of all the member-nations, but especially of the smaller ones is more strongly assured than ever in the past. The Community's spirit is based on participation and solidarity and would not tolerate the emergence of a new kind of internal «power politics» within the organization. If naturally the major partners play an essential role due to their demographic and economical resources, role which we would not discount, frustrations would certainly arise with new and too exclusive procedures in the decision-making of the whole Community.

The Community's difficulties and strains should not be over-emphasized. After all this is real life and matters of repartition as well as sharing of revenues and burdens are an extenuating job on any level of human society.

But if we keep in mind that the existence of the Community as such is an asset for all of us, only partly translatable into precise figures and if we recognize that the problems arise mainly from the disharmony in the development of new politics in the Community. I dare imagine that a reasonable approach to the solution of Britain's real problems which the present financial participation can be found.

A new start has been given to European integration by the direct election to the Parliament and by the European Monetary System. We should of course consider it of major importance for the future if sterling could join the affirmed but still frail scheme of cooperation in such fundamental matters.

After these stern considerations, let me turn again to the less problematic aspects of our bilateral relations.

They are in good shape and much of it is due to the skill and understanding of H.M.'s diplomatic representation in our capital. I can pay tribute in this respect as well to Mr. Wright as to his predecessors.

Your visit to Luxembourg has found an highly sympathetic echo in the population although the U. K. is geographically not an immediate neighbour. Although in former times relations have been less continuous than nowadays we shall always remember that at crucial moments in our history the British Government has acted in favour of our autonomy and independence.

This has been the case with a first Treaty of London in 1839, which settled the territorial problems arisen with the Belgian Revolution, again with the second Treaty of London, which neutralized the country and strengthened its will to survive as a nation. It happened again after World War One, when after the dynastical crisis was finally overcome internally by a referendum, H. M. Government was the first to give international recognition to Grand-Duchess Charlotte.

But, more moving than all these more diplomatic precedents, are the feelings which developed in our whole population, among young and old, towards your country and its valiant defenders during World War Two. London, the BBC listened to so eagerly in spite of the occupant's repression became the symbols of liberty and of a better future.

It is never too late to remember this debt of gratitude and to reaffirm the strong ties of friendship and mutual respect which have flowed from these historic contingencies.

Voici la traduction en langue française de l'allocution du Président du Gouvernement:

Madame le Premier Ministre
Excellences
Mesdames, Messieurs

En fait ce fut un grand privilège pour moi hier à l'aéroport de Luxembourg de pouvoir souhaiter chaleureusement la bienvenue au chef du gouvernement de Sa Majesté. C'est avec le même plaisir que j'exprime à nouveau nos sentiments de gratitude à Madame Thatcher d'avoir accepté mon invitation et de nous avoir par là même donné l'occasion d'échanger nos points de vues sur certains sujets très importants touchant nos intérêts communs.

De nombreux hommes d'Etat britanniques ont rendu visite à notre capitale depuis la deuxième guerre mondiale et de loin, celui qui n'en fut pas un des

moindres, fut Winston Churchill lors de sa visite mémorable en 1946 qui souleva un immense enthousiasme parmi nos concitoyens.

Durant la longue période chargée d'événements précédant et préparant l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun, nombreux furent les ministres britanniques qui rencontrèrent soit à Londres soit ici des membres du gouvernement luxembourgeois pour des entretiens en toute franchise sur la Communauté, ses buts, ses espoirs et ses limites, portant évidemment leur intérêt à la manière dont les Etats membres moins puissants pourraient remplir leurs devoirs et appliquer les mesures découlant des traités européens.

Plus rares ont été les visites de premiers ministres en exercice, je me souviens de celle de Monsieur Wilson en 1967, et c'est pourquoi votre promptitude à nous honorer de votre visite nous est chère, plus particulièrement parce qu'en votre personne vous alliez à la fois les qualités d'un homme d'Etat avec le charme de la première dame promue à un tel sommet pour la première fois en Grande-Bretagne.

Les sujets dont nous nous sommes entretenus ce matin ont tout naturellement tournés autour des problèmes et du sort des Communautés européennes dans lesquelles nous joignons nos efforts pour améliorer les conditions de vie en Europe.

Le Luxembourg est un membre fondateur de la première Communauté du Charbon et de l'Acier. Il en a parcouru les premiers pas et accompli un bond prodigieux dans les années 50. Notre capitale est devenue un des sièges des Institutions communautaires. Durant ces années ceci est devenu une vocation essentielle de notre ville et de notre pays.

Nous avons toujours estimé que la Communauté doit être ouverte aux autres pays qui acceptent les règles du jeu. Nous avons fermement soutenu l'adhésion de la Grande-Bretagne comme un moyen de renforcer l'équilibre politique à l'intérieur de la Communauté, car nous espérons un progrès dans le domaine de l'efficacité et une approche plus originale pour appliquer les mesures politiques de la Communauté. Les débats en Grande-Bretagne sur le principe et les conditions d'adhésion ont un peu empêché ces espoirs de pleinement se concrétiser. Néanmoins, nous continuons à espérer que sous votre ferme conduite, et parce qu'au cours des ans la Communauté a amélioré son image au Royaume-Uni, les apports économiques et culturels de votre grand pays deviendront de plus en plus apparents et concrets.

Après tout, et il en est de même pour les pays membres sur le continent, le processus de l'unification européenne n'en est qu'à ses débuts. Nous devrions de plus en plus ajuster notre vision politique et explorer ce que l'Europe devrait être au début du 21^e siècle. Ne sommes-nous pas appelés à garder en mémoire les raisons essentielles des Traités, c'est-à-dire mettre fin définitivement aux rivalités profondément ancrées entre les principales nations continentales? De cette façon l'indépendance de toutes les nations membres, mais plus particulièrement celle des petits états est mieux garantie qu'elle ne l'a jamais été dans

le passé. L'esprit communautaire est fondé sur la participation et la solidarité et n'admettrait pas l'apparition d'un nouveau genre de politique des puissances à l'intérieur de cette organisation. Bien sûr, si les principaux partenaires jouaient un rôle correspondant à leurs ressources démographiques et économiques, rôle que nous ne voudrions nier, des inconvénients surgiraient sans aucun doute lors de l'introduction de nouvelles procédures restrictives dans la prise de décisions par l'ensemble de la Communauté.

Les difficultés et les problèmes de la Communauté ne doivent pas être surestimés. Après tout, c'est la vie même et les problèmes de répartition tout autant que ceux du partage des revenus et des charges sont une tâche harassante à n'importe quel échelon de la société humaine.

Mais si nous gardons à l'esprit que l'existence de la Communauté est un tel atout pour nous tous, seulement en partie traduisible en chiffres, et si nous devons reconnaître que les problèmes naissent essentiellement du manque d'harmonie dans la mise en œuvre de nouvelles mesures politiques à l'intérieur de la Communauté, j'ose croire qu'une approche censée à la solution des vrais problèmes de la participation financière de la Grande-Bretagne peut être trouvée.

Un nouveau départ a été donné à l'intégration européenne par l'élection directe au parlement européen et le système monétaire européen. Pour l'avenir nous estimons qu'il serait de première importance que la livre sterling puisse se joindre au plan existant quoique fragile réglant la coopération en ces domaines essentiels.

Après ces graves propos, penchons nous vers les aspects moins épineux de nos relations bilatérales.

Résumé de l'allocution du Premier Ministre Britannique

Je remercie le Gouvernement luxembourgeois de la chaleureuse hospitalité dont il a fait preuve à mon égard à l'occasion de cette visite au Grand-Duché, pays renommé pour sa gastronomie et la qualité de ses vins.

Après cet excellent déjeuner, je comprends pourquoi le jogging et la course olympique de demi-fond ont, depuis longtemps, été un passe-temps des ministres au Luxembourg.

Beaucoup de mes collègues viennent souvent au Grand-Duché, mais ces visites s'inscrivent normalement dans le cadre de débats au niveau de la Communauté Européenne.

Je suis très heureuse d'avoir eu la possibilité de visiter si tôt après le début de nos nouvelles législatures respectives le Luxembourg pour des entretiens bilatéraux.

J'espère que nous pourrons continuer à maintenir ces contacts entre nous pendant de longues années.

Hier soir j'ai déjà mentionné les excellentes relations qui existent depuis longtemps entre la Grande-

Elles sont excellentes et le doivent beaucoup au doigté et à la compréhension des membres de la représentation diplomatique de Sa Majesté dans notre capitale. En cela, je rends hommage tant à Monsieur Wright qu'à ses prédécesseurs.

Votre visite au Luxembourg a été accueillie par la population avec une très grande sympathie bien que le Royaume-Uni ne soit pas un proche voisin. Quoi que jadis nos relations aient été moins suivies qu'à présent, nous nous souviendrons toujours qu'à des moments cruciaux de notre histoire le gouvernement britannique a agi en faveur de notre autonomie et de notre indépendance.

Tel fut le cas lors du premier traité de Londres de 1839 qui mit fin aux contestations territoriales nées de la Révolution belge, il en fut de même avec le second traité de Londres qui accorda la neutralité à notre pays et renforça notre volonté de survivre comme nation. Cela s'est reproduit après la première guerre mondiale quand suite à la crise dynastique dénouée intérieurement par un plébiscite, le gouvernement de Sa Majesté fut le premier à reconnaître S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte sur la scène internationale.

Mais ce qui est plus touchant que toutes les démarches diplomatiques précédemment citées, ce sont les sentiments qui ont pris naissance parmi toute notre population de tous âges envers votre pays et ses vaillants défenseurs pendant la seconde Guerre mondiale. Londres, la BBC, écoutée avec tant de ferveur en dépit des représailles de l'occupant, devinrent les symboles de la liberté et d'un avenir meilleur.

Il n'est jamais superflu de se souvenir de ce que nous vous devons et de renouveler les solides liens d'amitiés et de respect mutuel qui sont issus de ces événements historiques.

Bretagne et le Luxembourg. Il n'y a pas de problèmes bilatéraux entre nos deux pays, mais nous ne devons y voir une chose qui va de soi. En dehors des nombreuses rencontres multilatérales auxquelles participent nos deux pays, j'exprime l'espoir que nos deux gouvernements et leurs représentants pourront continuer à chercher des moyens pour renforcer nos liens politiques, économiques, commerciaux, culturels et même militaires. Deux unités britanniques viennent de prendre part au Grand-Duché à des manœuvres militaires alliées avec des unités luxembourgeoises, françaises et belges.

Le Luxembourg a raison d'être fier de sa position en tant qu'un des centres de la Communauté Européenne. Dans ce cœur vert de l'Europe, qui est le siège de beaucoup de nos institutions communautaires, il est normal et juste que l'idéal européen soit constamment soigné et encouragé.

Vos hommes d'Etat ont depuis longtemps joué un rôle éminent dans la construction de l'Europe et la Communauté a la chance de pouvoir bénéficier de

l'expérience de deux Européens chevronnés comme vous, Monsieur le Premier Ministre et comme vous, Monsieur Thorn.

On m'a dit qu'ensembles vous pouvez être fiers de 30 ans dans des positions ministérielles. Cela a été une expérience précieuse pour moi que d'entendre vos vues sur l'avenir de la Communauté et sur quelques problèmes actuels.

Notre participation commune à la Communauté Européenne nous a encore rapprochés plus que jamais. Il y a 40 ans il aurait été inconcevable qu'un jour nos ministres se réuniraient régulièrement une fois par mois et même plus souvent pour élaborer en commun des lois applicables à nos deux pays. De toute évidence il s'agit là d'un processus difficile qui est appelé à créer parfois des désaccords et des discussions serrées. Mais ensembles avec patience, nous pouvons résoudre ces problèmes par des négociations lorsque nous établissons un cadre juridique

commun. C'est là la contribution particulière que la Communauté a apportée aux relations internationales.

Il est de la plus grande importance pour nos deux pays que nous collaborions dans ce contexte.

Les entretiens que nous avons eus aujourd'hui m'ont encouragé à croire que nos deux gouvernements pourront continuer à œuvrer étroitement ensembles pour renforcer la Communauté économiquement dans le monde et la rendre plus unie.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit lors de ma conférence d'hier soir: «Mon gouvernement veut que la Communauté réussisse et veut jouer un rôle à part entière dans cette réussite».

Je vous prie de vous joindre à moi pour porter un toast en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, à votre santé et à votre succès Monsieur le Premier Ministre, celui de votre gouvernement ainsi qu'aux bonnes relations suivies entre nos deux pays.

La Journée d'exportation Benelux à Bruxelles

**Discours de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères**

La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas et la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg avaient organisé le 18 octobre 1979 à Bruxelles une «Journée d'exportation Benelux». Cette journée, placée sous les auspices du secrétariat général de l'Union économique Benelux, avait pour thème: «Renforcer sa position sur le marché mondial par la coopération».

A cette occasion, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

C'est avec plaisir que j'ai accepté votre invitation de m'entretenir avec vous des questions relatives aux exportations des pays Benelux.

Lorsque nos trois Gouvernements, tirant les leçons d'une histoire commune plusieurs fois séculaire, prirent le 5 septembre 1944 à Londres la décision d'associer les économies de nos pays, ils avaient compris que la solidarité et la coopération étaient le meilleur moyen de continuer de faire entendre notre voix dans le concert international et de lutter avec quelque chance de succès contre le spectre du protectionnisme qui avait hanté les années de crise d'avant-guerre.

Plus de trente années de coopération nous ont permis d'atteindre des résultats non négligeables:

Non seulement la suppression des frontières intérieures et les allègements considérables apportés dans les relations économiques ont-ils permis aux échanges intra-Benelux de connaître un prodigieux essor, non seulement une politique commerciale commune et la coordination des politiques économiques et sociales ont-elles permis un rapprochement de nos économies, mais vers l'extérieur, la puissance économique conjuguée de nos trois pays est considérable:

En 1978, nos 24 millions d'habitants réalisaient un

PNB de quelque 200 milliards de dollars. Par tête d'habitant, notre production est supérieure de 25% à celle de nos autres partenaires du Marché Commun; seul, le Danemark et la République Fédérale nous dépassent dans ce domaine.

Mais surtout, sur le plan des exportations, et en ne tenant bien évidemment pas compte des échanges intra-Benelux, notre Union occupe aujourd'hui le rang de quatrième puissance commerciale mondiale, immédiatement après les Etats-Unis, la R.F.A. et le Japon. Ce fait à lui seul est capital.

Sur le plan interne, l'économie du Benelux est fondée sur les importations et les exportations. L'importance de ces dernières est considérable puisqu'elles atteignent près de 40% du PNB, alors que cette proportion n'est que de 8% pour les Etats-Unis, 23% pour la République Fédérale et 20% pour la France. C'est dire combien est vitale l'ouverture de notre Union sur le monde extérieur et le renforcement de nos liens avec nos voisins et avec le monde. Notre commune adhésion aux Communautés Européennes n'est qu'une expression parmi d'autres de cette volonté et de cet objectif identiques.

A une époque où les monopoles de matières premières, les surcapacités de production, les coûts des productions trop élevés, la concurrence croissante

que nous font les plus avancés parmi les pays en voie de développement dans nombre de secteurs industriels, inquiètent même les grands pays industrialisés et les amènent à remettre en cause un ordre économique mondial devenu anarchique, les petits pays semblent être en bien mauvaise posture.

La situation économique générale continue à être des plus incertaines:

Le léger redressement qui s'était fait sentir au cours de l'année passée a été rapidement remis en cause par une nouvelle flambée des prix du pétrole et par le regain de l'inflation dans les économies occidentales. Et ce n'est pas fini. Mais au-delà de ces phénomènes peut-être conjoncturels, le malaise persistant que connaît l'économie mondiale depuis près de 5 ans ne fait que refléter les profonds problèmes de rééquilibrage structurel auxquels nous nous trouvons confrontés et qui marqueront sans aucun doute cette fin de siècle.

Comment — en effet — avec nos moyens limités contribuer à une relance si souvent invoquée et aux profondes réformes structurelles tant conjurées? Une telle relance ne pourrait évidemment se faire sans repenser nos méthodes, structures et nos théories traditionnelles et demande de l'esprit d'innovation et d'initiative afin que les réformes puissent se réaliser et avoir un effet durable.

Alors que nous avons été gâtés par des années de prospérité et de facilité, aujourd'hui nous sommes, comme le dit St. Exupéry, «mis au défi de nous découvrir en nous mesurant avec l'obstacle».

Pour ce qui est de la relance des exportations de nos pays, je discerne trois priorités qui s'imposent à nos Gouvernements:

- la lutte pour la liberté des marchés au niveau mondial
- la restructuration interne de nos industries exportatrices
- la conquête de nouveaux marchés extérieurs.

Nous vivons dans une période de transition qui se caractérise par des contradictions flagrantes telles que d'un côté, l'abondance de moyens financiers de par le monde qui alimentent des flux spéculateurs et de l'autre, la réticence à l'investissement productif, la saturation des marchés traditionnels se traduisant par une inquiétante inutilisation des capacités de production tant en ce qui concerne les installations industrielles que la main-d'œuvre, saturation encore renforcée par le déplacement de certains secteurs textiles ou sidérurgiques vers des régions favorisées par l'existence sur place de matières premières disponibles et d'une main-d'œuvre à bon marché. Mais d'autre part, même si les pays en voie de développement sont de plus en plus en mesure de vendre dans le monde entier un nombre croissant de produits, après avoir acquis l'expérience au point de vue de la technologie que nous leur avons communiquée, il reste aussi une demande immense à satisfaire . . .

Certes, nous devons bien évidemment resserrer en priorité nos liens avec nos amis traditionnels les plus proches. Mais nous ne pouvons cependant rester indifférents à ce qui se passe sur la scène mondiale.

Nous ne pouvons ignorer le fossé qui se creuse entre riches transformateurs des pays industrialisés et pauvres détenteurs de matières premières dans le tiers monde. Nous ne pouvons passer sous silence les risques de conflit et d'affrontement qui sont réels.

De plus, nous ne saurions rester passifs face à cette vaste opération de restructuration des marchés mondiaux du côté de la consommation aussi bien que de la production, déclenchée au début de cette décennie par le désordre monétaire qui fut à l'origine de la hausse pétrolière de 1973 et qui découvrit la dépendance fatale du monde industrialisé vis-à-vis des produits énergétiques.

L'expérience des dernières années de crise nous a montré que ce n'est pas le libre-échange qui constitue un danger pour l'économie mondiale, mais bien le dirigisme et le protectionnisme qui renforcent les oppositions, creusent les divergences et mènent à terme à des guerres monétaires suivies de guerres commerciales.

La lutte contre la crise de l'économie mondiale et le maintien de la liberté des échanges dans le cadre de la construction d'un nouvel ordre économique mondial ne se fera pas par un repliement frileux dans la coquille de nos états nationaux ou par la protection jalouse de nos marchés intérieurs, mais par la coopération et la coordination internationales. Une telle coopération n'est pas seulement un simple slogan: les récentes négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé démontrent qu'une collaboration confiante sur des bases concrètes et réalistes entre pays développés et pays en développement est d'ores et déjà dans le domaine du possible.

Ne vaut-il pas la peine de réconcilier ces contradictions qui en fait ne sont qu'apparentes, afin d'arriver à un nouvel équilibre qui nous permettrait de retrouver un taux d'expansion suffisant pour préserver dans la mesure du possible notre prospérité et notre acquis social en réduisant le plus rapidement possible les disparités économiques et l'injustice sociale existant dans d'autres régions de notre monde!

Ce défi, lancé à tous les pays industrialisés, aurions-nous le courage de le relever?

Notre situation de grande puissance commerciale que j'évoquais plus haut, nous place à un niveau acceptable parmi les géants de l'économie mondiale et nous fournit un instrument pour la défense de nos intérêts. La force que nous avons ainsi acquise grâce à notre alliance se révèle particulièrement précieuse dans le contexte actuel de la crise.

Forts de notre tradition libre-échangiste, nous pouvons grâce à l'Union prendre de façon crédible la défense de la liberté du commerce international, si vitale pour nos économies.

Nos trois pays ont toujours été des adversaires déclarés des pratiques protectionnistes et nous devons avoir à cœur de continuer à nous présenter unis sur ce point, que ce soit face à nos partenaires européens ou face à nos concurrents sur les marchés mondiaux.

Nous devons nous opposer à la fois au protectionnisme interne par des aides massives aux entreprises, et au protectionnisme vers l'extérieur en luttant con-

tre les barrières douanières et les surenchères en matière de crédits à l'exportation.

Mais il ne suffit pas que la liberté des marchés soit préservée, encore faut-il que nous soyons en mesure d'y affronter la concurrence et d'y défendre notre place. Or, la principale condition en est que nous prenions conscience de la nécessité absolue de profondes réformes de structure de notre outil industriel. Tout retard ne peut que remettre en cause le rétablissement de la croissance et du plein emploi.

La liberté sur les marchés mondiaux présuppose en effet d'une part que nos industries soient compétitives et, d'autre part, que la concurrence sur les marchés tiers ne soit pas faussée.

Cette restructuration de nos industries, chacun de nos trois pays l'a entamée individuellement. Une restructuration coordonnée, limitée pour l'instant au domaine de la sidérurgie, a été entreprise avec un succès certain au niveau communautaire. Cependant, la tâche à accomplir reste immense et j'y vois un nouveau domaine d'activités qui pourrait revenir au Benelux. Il s'agirait de créer, dans nos trois pays, aux systèmes économiques très voisins et habitués à une longue coopération et qui par conséquent souffrent moins des difficultés que peuvent provoquer les disparités nécessairement plus profondes que connaît un ensemble de la taille de la Communauté, un climat qui inspire suffisamment confiance aux entreprises afin qu'elles prennent les risques nécessaires pour s'intéresser efficacement aux débouchés qui s'offrent à l'étranger. Les mesures qui ont déjà été prises au sein de l'Union Benelux en faveur de la coopération en matière de prestations de services par les pouvoirs publics ainsi qu'entre les organismes de financement des exportations et d'assurance-crédit constituent un premier pas dans ce domaine.

Mais, il s'agit également de promouvoir des possibilités de coopération entre entreprises exportatrices et, je pense là plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises. En leur donnant ainsi une base économique plus large, cette coopération leur permettrait de prendre pied sur des marchés extérieurs qui jusque là ne leur étaient pas accessibles.

Un troisième volet de notre action doit être la recherche en commun de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs pour nos produits d'exportation. Certes, il est vrai que pour le moment, nos relations avec les pays tiers, les pays hors Communauté, ne représentent qu'une partie limitée de notre commerce extérieur. Il est vrai aussi que dans le cadre communautaire, dans leurs marchés traditionnels, nos entreprises semblent plus à l'aise, puisqu'elles connaissent les règles que nous contribuons à définir et à faire respecter. Cependant, il ne reste pas moins vrai que depuis dix ans, il y a pour ainsi dire stagnation des contacts en Europe, depuis dix ans nos entreprises n'y ont pu acquérir de parts nouvelles.

Il nous faut cependant garder à l'esprit qu'en l'état actuel de l'économie mondiale, la recherche de nouveaux débouchés vers l'extérieur est au moins aussi nécessaire que la réorientation de nos industries productrices. Car pour subsister, nous serons obligés de

quitter les chemins battus et de nous aventurer dans un monde hostile.

C'est pourquoi, il nous va falloir nous tourner de plus en plus vers les marchés en pleine expansion des pays du Tiers Monde les plus avancés, marchés dont les possibilités qu'ils offrent sont à la mesure des immenses besoins de ces pays.

C'est là une ouverture nouvelle dans laquelle il nous faut nous lancer et qui est d'autant plus rude que sur la scène mondiale, nous pouvons assister à une concurrence effrénée et insensée des pays occidentaux en quête d'investisseurs potentiels et à la recherche de marchés nouveaux. A cela s'ajoute la multiplicité des entraves directes et indirectes derrière lesquelles certains pays parviennent à mettre des secteurs jugés sensibles de leur économie à l'abri de toute concurrence indésirable. Ces pratiques évidemment, en aggravant la perturbation des courants commerciaux traditionnels, compliquent la restructuration et affaiblissent ceux qui dans cette entreprise difficile devraient être partenaires.

De cette situation naît la nécessité pour nous, qui individuellement ne sommes que de très petits partenaires sur l'échiquier mondial, d'unir nos forces et de nous engager en commun dans la découverte des marchés nouveaux et immenses qui s'offrent dans le monde en développement, et essayer d'unir plus souvent nos efforts que de les opposer.

D'ailleurs, bon nombre de nos entreprises, de nos industries, ont déjà compris les vastes possibilités qui leur sont ainsi offertes. Il s'agit là d'industries tablant résolument sur la production de produits nouveaux souvent à haute technologie. Elles ont compris que pour l'emporter, pour faire face aux défis actuels, il nous faut constamment nous adapter aux exigences nouvelles et être à la pointe du progrès. Ainsi, nos industriels et nos financiers devront-ils redoubler leurs efforts pour contribuer par leur esprit inventif et leur dynamisme à faire tout ce qui est dans leur pouvoir pour développer la gamme de nos fabrications si possible en les rendant moins dépendantes des produits énergétiques comme de toute matière première importée. Ici encore, il nous appartiendra de promouvoir des types de coopération originaux au sein de notre Union économique, qui nous permettront d'approcher ces marchés nouveaux, non en tant que concurrents, mais en tant que partenaires.

Je citerai à cet égard les initiatives prises depuis bien longtemps par le dynamique Secrétaire général de l'Union économique Benelux. M. Kruijtbosch, qui tente de mettre sur pied une coopération de nos entreprises sur les marchés tiers dont je ne puis que me féliciter.

Ce n'est en effet qu'en ajoutant à la nécessaire coopération entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, dans la recherche commune d'un ordre économique international plus équilibré et qui tienne compte de toutes les aspirations d'un monde interdépendant, une coopération complémentaire entre pays industrialisés sur les marchés extérieurs que nous serons à même de répondre au défi que pose la survie économique des petites nations dans le monde de demain.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la 34^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé le 8 octobre 1979 à la 34^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York:

Monsieur le Président,

C'est pour moi un devoir bien agréable que de vous présenter mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la XXXIV^e Assemblée Générale.

Votre accession aux hautes fonctions nous réjouit, car nous saluons en vous l'éminent représentant d'un pays africain ami, dont l'expérience des Nations Unies laisse bien augurer des résultats de cette session de notre Organisation.

Nous voudrions également adresser nos sincères remerciements à votre prédécesseur, le Président sortant Lievano, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la XXXIII^e Assemblée Générale.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'adresser maintenant à votre Secrétaire Général, Monsieur Kurt Waldheim. Depuis plus de 10 ans une collaboration constructive et amicale nous a unis dans différentes enceintes. Mon admiration pour ses talents de diplomate habile et dévoué aux nobles causes de l'humanité ne date donc pas d'aujourd'hui seulement. Est-il besoin dès lors que je lui renouvelle l'entière confiance du Gouvernement luxembourgeois et l'appui total du Luxembourg dans les efforts continuels et inlassables qu'il consacre à la poursuite des idéaux de notre Organisation.

Qu'il me soit enfin permis de féliciter notre 152^e membre des Nations Unies, l'Etat de Sainte Lucie qui désormais remplit toutes les conditions requises par notre charte et qui vient ainsi confirmer la vocation à l'universalité de l'ONU. Tout en adressant à ce jeune pays et à ses dirigeants mes sincères félicitations, je les assure de notre franche collaboration en vue d'atteindre les objectifs et idéaux de notre communauté mondiale.

Monsieur le Président,

De cette même tribune, il y a un an, j'avais cru pouvoir faire état d'un certain optimisme lors du bref examen de la situation mondiale. Ce sentiment d'espoir puisait son origine dans la constatation que nos peuples venaient enfin de découvrir les mérites et les bienfaits du dialogue, qu'ils avaient enfin répudié la voie des confrontations stériles.

Or aujourd'hui et malgré la continuation du dialogue dans bien des domaines, force nous est de constater que la scène internationale, dont nous sommes

tous à la fois acteurs et spectateurs, reste caractérisée par des tensions, et ce du domaine politique, militaire ou économique

Certes, je ne voudrais pas verser aujourd'hui dans un pessimisme qui me sied mal et qui d'ailleurs ne servirait la cause de personne. Souffrez quand-même que je me prononce brièvement sur certains des problèmes qui paraissent constituer pour nous tous des menaces potentielles et qui par conséquent méritent l'attention vigilante de notre Assemblée dans les mois à venir.

L'angoisse que nous ressentons face aux tensions anciennes et nouvelles provient surtout de la constatation d'une certaine stagnation et de l'absence de résultats concrets voire du refus de compromis dans les principales négociations.

Je voudrais aborder en premier lieu les douloureux problèmes de l'Afrique australe, cette région depuis trop longtemps éprouvée par l'injustice et les souffrances humaines, qui sont dues autant à l'existence d'une philosophie contre nature, qu'à des conflits armés qui ne cessent de faire de nouvelles victimes chaque jour.

L'acceptation par tous de la décision du Conseil de Sécurité devant amener la Namibie à l'indépendance nous avait rempli d'un immense espoir. Or, aujourd'hui force nous est de reconnaître que cet espoir n'a pas connu la conclusion à laquelle nous étions en droit de nous attendre. Certes, des progrès ont été accomplis grâce aux efforts continus, surtout des cinq pays occidentaux, qui ont été à l'origine de cette initiative prometteuse. L'appui des Etats africains de première ligne, dont le vôtre, Monsieur le Président, a été un élément précieux de compromis sans oublier les efforts inlassables de notre Secrétaire Général et de ses proches collaborateurs.

Aussi voudrais-je de cette tribune leur exprimer ma profonde admiration pour le véritable travail de Sisyphe qu'ils n'ont cessé d'accomplir pendant l'année écoulée. D'autres n'auraient certainement pas eu le courage de surmonter tant d'échecs, tant de déceptions. Or c'est surtout grâce à leur ténacité qu'il nous reste l'espoir de voir une solution équitable pour une Namibie indépendante intervenir bientôt.

M'adressant maintenant à une autre région de cette partie de l'Afrique tellement tourmentée par les conflits, le Zimbabwe-Rhodésie, je voudrais en tout premier lieu rendre hommage à l'initiative histo-

rique prise par Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre du Royaume-Uni et à son Ministre des Affaires Etrangères, Lord Carrington.

La Conférence de Londres entre maintenant dans sa cinquième semaine de négociations. Elle aura vu toutes les parties antagonistes réunies autour d'une même table. Nous espérons avec ferveur que le délai de réflexion que tous s'étaient accordé durant ces jours les aura rapproché les uns des autres et donc aussi du but commun qui consiste à donner à cette terre d'Afrique l'indépendance et la paix. Que ceux qui aujourd'hui négocient soient conscients de leur responsabilité à l'égard de leurs concitoyens qui certainement n'ont pas d'autres aspirations que de vivre enfin une vie de paix dépourvue de misère, de souffrances et d'injustices.

Quant à l'Afrique du Sud, je regrette profondément de devoir constater que les responsables de ce pays n'ont rien fait pour changer la politique contre nature qu'est celle de l'Apartheid. Il y a apparemment un débat d'idées au sujet de ce système, ainsi que de timides remises en cause portant sur des détails; on est cependant très loin de la réforme fondamentale qui seule pourrait faire de l'Afrique du Sud un pays respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Combien de temps faudra-t-il encore aux dirigeants de ce pays pour enfin se rendre compte que la politique d'Apartheid est non seulement irréaliste, mais encore contre les droits élémentaires de la personne humaine. Encore une fois j'invite la communauté mondiale à accorder tout son appui à ceux qui, par des moyens pacifiques, essaient de changer ce triste état des choses.

Monsieur le Président,

En automne dernier nous avons conçu l'espoir que les accords issus des négociations de Camp David allaient constituer la percée qui permettrait à toute la région du Moyen-Orient de retrouver la paix. Le processus engagé à Camp David semble effectivement se dérouler d'une manière satisfaisante pour autant qu'il s'agisse des rapports directs entre Israël et l'Egypte.

Aussi donc les progrès accomplis dans la normalisation de la situation entre ces deux pays ne peuvent que rencontrer notre appui comme d'ailleurs chaque pas, aussi petit fut-il, qui nous rapproche de la paix. L'Egypte et Israël ont ainsi prouvé, s'il en a été besoin, que la détermination politique d'hommes d'Etat responsables est capable de surmonter tous les obstacles par la négociation.

En revanche, de trop nombreux aspects mettant en cause d'autres parties restent encore sans solution. Or, tant qu'un seul problème grave subsistera, toute la région du Proche-Orient continuera à être un foyer de tensions.

Le point de vue commun des neuf pays membres de la Communauté Européenne a été exposé il y a quelques jours par notre président en exercice, mon excellent collègue, le Ministre irlandais des Affaires Etrangères, et je pourrais donc me dispenser d'y re-

venir en détail. J'aimerais cependant insister sur ce qui me paraît être une nécessité absolue, à savoir celle de négocier avec toutes les parties concernées, sans exception. Que de telles négociations se déroulent maintenant dès la première phase globalement ou de façon séparée n'est somme toute qu'une question de procédure. Des discussions séparées, qu'elles soient successives ou concomitantes, permettront de sérier les difficultés et ainsi de mieux aboutir; autant il y a de facettes, autant il doit y avoir de possibilités. Ce qui est fondamental, c'est qu'aucun interlocuteur valable ne soit exclu a priori. Ceci vise en particulier les Palestiniens, qui ont le droit le plus légitime de participer au processus devant aboutir à la paix et de désigner pour cela les représentants auxquels ils font confiance. S'ils se reconnaissent dans l'Organisation de libération de la Palestine pour assurer cette représentation, il n'est pas réaliste de vouloir ignorer ce choix. Le choix du porte-parole relève du droit exclusif de la partie concernée et non point de celui de l'interlocuteur.

Au même titre il est aussi inadmissible de continuer, comme le font certains, à prôner la destruction de l'Etat d'Israël. Celui-ci a le droit d'exister en paix, sans être en permanence en butte à l'hostilité de ses voisins. Vouloir ignorer des réalités historiques, sanctionnées d'ailleurs à d'itératives reprises par les résolutions de notre Organisation, m'apparaît comme une attitude irréaliste, et constitue même un défi dangereux pour la crédibilité de l'Organisation même.

Des exclusives et des préalables n'ont fait que retarder pour autant le début des négociations; j'espère vivement que cette Assemblée mettra à profit tout le temps réservé à l'examen du conflit du Proche-Orient pour rapprocher celui-ci d'une solution par des débats constructifs et apaisants.

Des tensions similaires issues d'ailleurs d'infractions analogues à la Charte de l'ONU existent depuis quelques mois en Asie du Sud-Est. Notre Organisation n'a pas été capable de réagir contre ces agressions caractérisées qui, outre les innombrables pertes en vies humaines et en biens économiques, ont réussi à gonfler démesurément cette cohorte de misérables qu'on appelle pudiquement des « Réfugiés ». Je vous demande où est donc leur refuge? Où est-ce qu'ils trouveront le respect de leurs droits fondamentaux? Qui sera prêt à leur accorder ce toit d'asyle, qui ne sera jamais pour les plus fortunés de ces misérables, qu'un pis-aller. Rien ne pourra jamais remplacer leur foyer, leur terre natale qui a été aussi celle de leurs ancêtres.

Ce ne sont pas des Réfugiés, ce sont plutôt des fuyards éperdus, soumis à un chantage ignoble. A quoi servent dans ce monde fini, des frontières fixes, fussent-elles garanties par l'ONU, si demain nous devions assister à la multiplication d'exodes ayant leur origine dans des incompatibilités ou ethniques ou religieuses voire raciales. Va-t-on ériger en nouvelle philosophie le droit de certains dirigeants de demander le déplacement à leur gré de millions d'êtres humains pour des raisons qui sont la négation même de

notre Charte et de la déclaration universelle des Droits de l'homme? Je souhaite que chacun de nous réfléchisse aux suites d'une telle éventualité.

Le Luxembourg quant à lui est content d'avoir pu donner, par sa participation à la Conférence de Genève, une suite favorable à cette admirable initiative humanitaire prise par notre Secrétaire général. Je lui donne d'ailleurs l'assurance que nous continuerons à faire tout, dans la mesure des moyens d'un petit pays, pour l'aider à alléger quelque peu le sort de ces êtres humains, dans un souci de fraternité.

A voir tant de malheur, tant de misère, on croit parfois rêver à la lecture des énormes sommes dépensées pour l'armement par les différents pays. Malgré un large consensus à la X^e Assemblée Générale spéciale consacrée au désarmement, qui nous a rempli d'espoir et d'optimisme, malgré un accord SALT II, qui entrera en vigueur, espérons-le, à brève échéance, entre les deux superpuissances, les sommes consacrées à l'armement mondial ne cessent de croître.

Il y a quelques années à peine on parlait de 200 milliards, aujourd'hui on avance des chiffres dépassant les 400 milliards de dollars. Quand réussira-t-on à arrêter cette folie collective, cette course effrénée? Il y a quelques jours Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, en s'adressant à cette Assemblée et préoccupé par l'accumulation démesurée des moyens de destruction, a exhorté le monde à abandonner la course aux armements, si nous voulons garder quelque crédibilité vis-à-vis des générations futures.

Monsieur le Président,

En abordant les problèmes de l'économie mondiale, et après avoir été contraint de brosser un tableau très peu encourageant de certaines questions politiques, j'aurais voulu pouvoir verser ici au moins quelque peu dans un optimisme prudent. Malheureusement, la dure réalité ne m'y autorise pas.

Je concède aisément que la mauvaise situation de l'économie mondiale ne date pas de cette année. Si certains ont pu croire un moment à une relance modeste, une croissance plus lente qu'escomptée, une inflation trop forte, un chômage de plus en plus lourd à porter et une situation monétaire des plus confuses ont ruiné nos espoirs en une amélioration lente, mais pas trop éloignée.

A qui la faute? Où sont les responsables? Bien naturellement c'est la question que nous nous posons. Du coup chacun essaie de montrer l'autre du doigt. Je crois pour ma part qu'il est vain de chercher un bouc émissaire! Tout d'abord nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord et en plus cela n'apportera point de solution à nos problèmes actuels. Pareille attitude constituerait pour le surplus, la négation de l'interdépendance de nos peuples, qu'ils appartiennent aux pays en voie de développement ou aux pays industrialisés. Souffrez qu'à l'occasion je passe outre aux subdivisions, ainsi qu'aux qualifications idéologiques.

N'avons-nous pas plutôt à faire à une mauvaise appréciation de la situation globale de nos pays, à des

relations par trop fragmentaires et trop peu suivies entre pays producteurs et pays consommateurs? Remédions à ces déficiences et reconnaissons donc tous enfin que nous sommes tributaires les uns des autres.

Mon Gouvernement croit fermement à cette interdépendance entre tous les pays. Voilà pourquoi il s'est lancé résolument, je crois, dans la conclusion d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux dans le cadre des Communautés Européennes, desquels mon collègue et ami irlandais vous a parlé.

De même qu'en politique, la bonne volonté à elle seule ne suffit pas non plus dans le domaine économique. Je ne voudrais prendre comme exemple que le renouvellement de la Convention de Lomé, qui consacre la coopération entre la Communauté Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Depuis le début de cette union, mon pays, conscient de ses limites sur le plan bilatéral, a été un des plus ardents défenseurs de cette coopération, que dans le temps on appelait encore association. Nous avons cru y voir à juste titre une œuvre originale permettant la négociation entre Etats souverains et sur un pied d'égalité.

Hélas, et je me répète, si les neuf Etats-membres dans les concessions qu'ils ont pu faire, ne furent pas à la hauteur des espérances des pays A.C.P., cela est dû à la dure réalité. Croyez-moi cependant que les sacrifices apportés par les 9 pays ont été substantiels et qu'ils ont probablement dépassé pour certains les limites du possible.

Il est vrai que ni le Comité plénier, ni celui pour la nouvelle stratégie, ni même la CNUCED V n'ont été en mesure jusqu'à ce jour de produire des résultats satisfaisants à la fois pour les uns et pour les autres. Je suis convaincu cependant qu'au fur et à mesure que l'idée de l'interdépendance fera des progrès inéluctables, il nous sera possible de nous rapprocher d'un vrai dialogue constructif entre nos pays, qui conduira à l'harmonisation des intérêts de tous. Encore faudra-t-il que les uns et les autres fassent preuve de réalisme et se limitent à des propositions sérieuses.

Travaillons donc ensemble à la réalisation de ce but noble parmi tous, à savoir, garantir à chacun de nos peuples ainsi qu'à leurs citoyens une existence dans la dignité, la liberté et la paix, grâce à une distribution équitable des richesses mondiales. J'exprime d'ores et déjà mon espoir de voir l'Assemblée extraordinaire consacrée au développement réussir en 1980 des progrès décisifs pour le bien de tous.

Un point de satisfaction pour nous tous me semble résider dans les progrès notables que la 3^e Conférence sur le Droit de la mer a réalisés au cours de l'année passée.

Sous l'impulsion dynamique de mon ami le Président Shirley Amerasinghe, cette conférence est arrivée au point où l'espoir est permis de voir les négociations arrivées à conclusion d'ici un an. Si ce grand dessein historique se réalise je crois pouvoir dire que l'œuvre accomplie sera unique dans les annales de l'humanité. De même les responsabilités que nous assumerons aujourd'hui ou demain seront lourdes. Il

ne s'agit certainement pas de signer une convention d'une telle portée, si nous ne sommes pas tous prêts à l'appliquer. Elle doit donc être acceptable et réalisable par tous.

Les droits de l'homme ne se limitent pas à la liberté politique et civique.

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a souligné que les droits de l'homme sont indivisibles. Je souscris entièrement à ce postulat. En tant que petit pays la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme qu'ils soient politiques ou économiques, nous sont particulièrement chers. Si parfois notre insistance à ce sujet peut vous paraître exagérée, soyez certain que nous n'essayons pas d'exporter nos conceptions vers d'autres pays qui ont d'autres systèmes, mais que tout simplement nous souffrons avec tous ceux qui voient leurs droits indivisibles méprisés. Et si telle est notre attitude, croyez-moi, elle est sincère et non pas condi-

tionnée par des arrières-pensées politiques quelconques.

Monsieur le Président,

Passer en revue devant cette haute Assemblée la situation mondiale, vue de la perspective d'un Etat membre aussi modeste que le Luxembourg, n'est pas toujours chose aisée.

Ce ne fut certes pas réjouissant que de brosser devant vous ce tableau relativement sombre que je viens d'esquisser. Parce que nous avons fondé toute notre foi en l'organisation des Nations Unies et dans le bon sens des peuples qui en font partie, nous croyons cependant qu'il vaut mieux présenter les problèmes sans fard, pour qu'ensemble nous trouvions des issues équitables, au lieu de nous résigner à les voir s'envenimer et s'aggraver chaque jour un peu plus.

La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg

Le 21 octobre 1979 la nation luxembourgeoise a fêté sa traditionnelle Journée de la Commémoration nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois:

Proclamation du Gouvernement

Trente cinq ans après la libération de notre pays du joug nazi, la Journée de Commémoration nationale unit tous les Luxembourgeois dans la mémoire respectueuse de ceux qui souvent au prix de leur vie ont lutté pour l'identité et l'indépendance de la nation.

Face à leurs souffrances et à leurs peines, la solidarité de notre peuple en un moment tragique de son histoire reste un symbole d'une profonde signification. Unis dans la résistance à l'oppression, les Luxembourgeois ont marqué leur attachement à la liberté et à la démocratie.

Ce combat héroïque pour les droits de l'homme garde sa valeur d'exemple dans un monde où la violence et l'arbitraire font encore trop souvent peu de cas de la vie humaine.

Rendons hommage à tous ces combattants de la liberté dont les sacrifices doivent continuer à éclairer les générations présentes et futures dans la recherche de la justice et de la paix.

Luxembourg, le 18 octobre 1979

Les Membres du Gouvernement:

Pierre WERNER	René KONEN
Gaston THORN	Jean WOLTER
Emile KRIEPS	Fernand BODEN
Camille NEY	Ernest MÜHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	

Proklamatioun vun der Regirong

Um Nationale Gedenkdag, 35 Jor no der Libération vom Nazijach, as d'ganzt Land sech eens an denken all Lëtzebuenger mat déiwem Respekt un déi alleguerten, déi sou dacks hiirt d'Liewe riskéiert hun, fir d'Identitéit an d'Onofhängegkeet von der Natioun z'erhalten.

Wéi eis Leit an deer schwéierer Zäit, bei allem wat s'erdroën a gelidden hun, zusummenstongen, bleift en Zeechen mat déiwer Bedäitung.

D'Lëtzebuenger waren sech eens fir sech ze wieren an nêt ennerdrécken zu loossen an hu bewisen, wéi staark se u Fräiheet an Demokratie gléwen.

Wéi se sech esou heroesch fir d'Mënscherechter agesat hun, dat behält säi Wäert als Exempel an enger Welt vu Gewalt an despoteschem Geescht, an deer ëmmer nach esou wéineg no engem Mënscheliwe gekuckt gët.

Loosse mer déi alleguerten, déi fir eis Fräiheet gelidden hun, éieren a respektéieren, si hun et méi wéi verdéngt.

Déi Sacrificer vun deemools sollen och de Generatiounen haut a vu muer hëllef, de Wee vu Gerechtegkeet a Fridden ze sichen.

Lëtzebuerg, den 18. Oktober 1979

D'Membre vun der Regirong,

Pierre WERNER	René KONEN
Gaston THORN	Jean WOLTER
Emile KRIEPS	Fernand BODEN
Camille NEY	Ernest MÜHLEN
Josy BARTHEL	Paul HELMINGER
Jacques SANTER	

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service religieux célébré par Mrg. Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en la

cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement et plusieurs ministres, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée; de la Gendarmerie et de la Police et de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur M. René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les autorités du pays, le Conseil National de la Résistance, les délégations et les porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du souvenir. Le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le livre d'or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Croix de Hinzert par le vicaire général, le chanoine Mathias Schiltz, des fleurs furent déposées par les Ministres Emile Krieps et Josy Barthel, par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg, par les représentants du Conseil National de la Résistance, des mouvements de la Résistance et des associations patriotiques.

L'ouverture de la session parlementaire 1979/1980

La rentrée parlementaire a eu lieu le 9 octobre par la traditionnelle séance d'ouverture sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, M^{lle} Lydie Polfer et Monsieur Charles Goerens.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session extraordinaire qui avait été ouverte le 24 juillet et déclara ouverte la session ordinaire 1979/1980.

Le président procéda ensuite à l'assermentation de trois députés qui n'avaient pas pu prêter serment lors des deux séances extraordinaires en juillet, à savoir Madame Lydie Schmit, Monsieur René Hübsch et Monsieur Robert Lehnert. Après le discours traditionnel du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élec-

tion de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, Président, Monsieur Jean Spautz, Monsieur Jos Eyschen et Monsieur René Hengel, Vice-Présidents, Madame Marcelle Lentz-Cornette, Monsieur Ed. Juncker, Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Victor Braun et Monsieur Roger Krier, secrétaires.

Le président élu, Monsieur Léon Bollendorff, prononça ensuite l'allocution d'ouverture. A la fin de son allocution, Monsieur Bollendorff rendit un vibrant hommage à Monsieur Robert Schaffner, décédé le 2 août, hommage auquel se joignit Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

En fin de séance la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes et des autres organes réglementaires.

L'année internationale de l'enfant

Le 17 septembre, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse à présidé au Palais de Luxembourg une table-ronde consacrée à l'année internationale de l'enfant. Cette table-ronde a eu lieu en présence de Monsieur Jean Wolter, Ministre de la Famille, et les représentants des six groupes de travail de la commission nationale de l'année de l'enfant, chargés par le Gouvernement d'établir un inventaire et une analyse des problèmes de l'enfance. Après l'allocation d'ouverture de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et l'exposé introductif du Ministre de la Famille, les présidents des six groupes de travail ont présenté leur rapport. La Grande-Duchesse a ensuite formulé des conclusions générales.

Voici la liste des 6 groupes de travail ayant participé à la table-ronde: groupe de travail «école et culture»: Monsieur Paul Schleimer, Mme M. Turmes, Monsieur François Hierzig, groupe de travail «environnement et santé»: Monsieur Robert Soisson, Madame M. Haag-Müller, Monsieur Jean Morby, groupe de travail «famille»: M^{lle} Lony Kerngut, M^{lle} José-Anne Schaber, Monsieur Nicolas Estgen: groupe de travail «immigrés»: Monsieur Roger Linster, Mme Angela Riolino, Monsieur M. Girardin, groupe de travail «loisirs»: M^{me} Renée Schlechter, Monsieur Jean-Marie Klein, M^{lle} Christine Jemming, groupe de travail « tiers-monde »: Monsieur Eugène Linster, Monsieur Ed. Delcourt, Monsieur Paul Faber.

Nous reproduisons ci-après l'allocation d'ouverture de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse ainsi que l'exposé introductif de Monsieur Jean Wolter, Ministre de la Famille.

Allocution d'Ouverture de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse

Le 21 décembre 1976, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant 1979 ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT et a confié à l'UNICEF la responsabilité d'en coordonner les activités. Cette année marquera également le 20^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Enfant. En attirant l'attention du monde entier sur l'enfant, les Nations Unies invitent tous les pays à intensifier l'importance qu'ils accordent aux enfants, à leur bien-être et à leur avenir. Les buts principaux de l'année sont les suivants:

- encourager tous les pays, riches et pauvres, à revoir leurs programmes en faveur de l'enfance et à soutenir les programmes d'action nationaux et locaux, selon la situation, les besoins et les priorités de chaque pays. Une attention toute particulière est à porter aux enfants des pays en voie de développement,
- sensibiliser les autorités et l'opinion publique aux besoins particuliers des enfants, et notamment à ceux des enfants vulnérables et défavorisés,

- faire comprendre que les programmes en faveur des enfants font partie intégrante du progrès économique et social,
- promouvoir, à long terme comme à court terme, la réalisation, à l'échelon national, de projets concrets et réalistes en faveur des enfants.

Les initiatives des Nations Unies en faveur de l'Enfance ont mis en évidence combien nos sociétés industrielles sont centrées sur les adultes. Leur structure, leurs objectifs autant que leur mécanisme s'inspirent avant tout des besoins — réels ou supposés — des majeurs d'âge.

En 1956, la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'Enfant avait, une première fois, catalogué des principes conçus en fonction de la jeunesse. C'était un début, qui a fait couler beaucoup d'encre. Mais la déclaration n'a pas eu une très grande portée pratique.

Ce n'est qu'en décembre 1976, que l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé de faire un pas de plus en déclarant 1979 comme l'année de l'Enfant. A Luxembourg, sous l'égide du Ministre de la Famille, une commission nationale, composée des représentants des ministères et des associations qui s'occupent spécialement des problèmes des enfants, a été créée en novembre 1978.

Je me réjouis de constater combien notre pays a pris au sérieux l'initiative de l'ONU. Aussi suis-je heureuse de souhaiter ici la bienvenue au Ministre de la Famille, à son Conseiller, Monsieur Thyès, et aux représentants des groupes de travail qui ont été constituées au sein de la Commission Nationale pour établir l'inventaire des problèmes qui se posent de nos jours aux enfants et aux jeunes en général.

Grâce à vos travaux, nous sommes aujourd'hui en possession d'un rapport intermédiaire qui constitue un important travail de description, autant que d'analyse, concernant la condition de l'enfance.

C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté de présider cette réunion où le rapport sera présenté. Dès à présent, je voudrais remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à la mise au point de ce document. Je sais qu'il s'agissait d'un travail ardu, auquel les responsables ont sacrifié de nombreuses heures, prises souvent sur leurs loisirs.

Exposé introductif de Monsieur Jean Wolter, Ministre de la Famille

Altesse Royale

L'année 1979 ayant été proclamée «Année Internationale de l'Enfant» par l'Assemblée Générale des Nations Unies, une Commission nationale destinée à susciter et à coordonner les activités y relatives a été créée au Luxembourg à la date du 8 novembre de l'année passée. Composée d'une quarantaine de membres représentant les différents organismes, associations et ministères intéressés plus spécialement

aux questions de l'enfance, cette commission a chargé six groupes de travail d'étudier un certain nombre de problèmes qui lui semblent revêtir une importance particulière dans le cadre de notre communauté nationale, à savoir les domaines de l'école et de la culture, de l'environnement et de la santé, de la famille, des immigrés, des loisirs et finalement du tiers-monde.

Les rapports intérimaires des six groupes de travail viennent d'être terminés, et nous voici réunis au Palais Grand-Ducal pour en prendre connaissance, d'une façon succincte certes, dans le cadre d'une table ronde placée sous la présidence de notre vénérée Grande-Duchesse. Ce geste spontané de Votre part, Madame, ne traduit pas seulement Votre sollicitude toute particulière à l'égard des problèmes de l'enfance, mais encore Votre vif intérêt pour les travaux de la Commission nationale et de ses groupes de travail. Soyez assurée que tous les membres ici présents ainsi que leurs collaborateurs au sein de la Commission nationale et des groupes de travail apprécient vivement cet encourageant témoignage de Votre intérêt.

Pour situer davantage encore les travaux de notre Commission nationale, je voudrais Vous signaler qu'au mois de mars le catalogue des manifestations à organiser tout au long de cette Année internationale de l'Enfant a pu être publié, que l'Administration des Postes et Télécommunications vient de sortir un timbre spécial précédé d'ailleurs d'une flamme oblitérante, qu'au mois de novembre une soixantaine d'enfants viendront s'entretenir avec Vous de leurs problèmes, que notre Chambre des Députés consa-

crera une séance spéciale au dialogue avec ces représentants des enfants de notre pays, issus de toutes les couches de la population et sans distinction de nationalité.

Le Ministère de la Famille, que j'ai l'honneur de diriger depuis deux mois seulement, a voulu, lui aussi, s'associer à ce chœur de bonne volonté en faisant déposer par mon prédécesseur, Monsieur le Ministre Benny Berg, à la date du 22 mars 1979, un projet de loi concernant l'intégration sociale des jeunes et qui reprend d'ailleurs certaines des propositions contenues dans les rapports que nous allons maintenant entendre. Ce projet se trouve actuellement soumis aux délibérations du Conseil d'Etat. J'espère qu'il pourra être voté encore au cours de l'année 1980.

Ne voulant guère m'étendre plus longuement sur les activités luxembourgeoises dans le cadre de l'Année Internationale de l'Enfant afin de passer la parole aux représentants des six groupes de travail, je termine ce bref aperçu introductif en remerciant encore une fois très chaleureusement Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de son aimable invitation à venir discuter avec Elle des problèmes de l'enfance tels qu'ils se présentent au Luxembourg.

Le Ministère de la Famille a l'intention de publier les six rapports sous forme de brochure et de les soumettre aux membres du Gouvernement afin que ceux-ci décident des suites à donner aux propositions des groupes de travail. Il est donc permis d'espérer qu'une partie au moins de ces propositions conduira à des réalisations concrètes et que le travail désintéressé fourni tout au long de l'Année Internationale de l'Enfant n'aura ainsi pas été investi en pure perte!

Accord de coopération technique entre le Luxembourg et Trinidad & Tobago

Un accord sur la coopération technique entre le Luxembourg et Trinidad & Tobago a été signé à Port of Spain le 21 août 1979 par Monsieur Paul Helming, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et Monsieur Ballah, Permanent Secretary au Ministère des Affaires Etrangères de Trinidad & Tobago. Cet accord a été conclu à la requête du gouvernement de Trinidad & Tobago en vue de pouvoir bénéficier de l'assistance technique du gouvernement et du secteur privé luxembourgeois pour la solution d'un certain nombre de problèmes que pose le développement économique de cet Etat des Caraïbes. Des accords similaires ont été signés concernant d'autres domaines, notamment avec les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne, la Suède, le Canada et l'Autriche. Ils bénéficient de l'assistance active des services des Communautés européennes, notamment du Centre de Développement Industriel (CDI) établi dans le cadre de la Convention de Lomé.

L'accord signé avec le gouvernement luxembourgeois prévoit une assistance exclusive de la part du Grand-Duché dans les domaines suivants:

- programme d'alimentation scolaire: il s'agit à terme de fournir un repas par jour à chaque enfant fréquentant les écoles primaires et autres de Trinidad et Tobago, soit environ 300.000 repas par jour. Il faudra à cette fin essentiellement mettre en place les équipements et services nécessaires à la production et à la distribution de ces repas.
- enlèvement et traitement des ordures: il s'agit essentiellement sur la base d'une étude de la situation actuelle, de mieux organiser l'enlèvement et le traitement des ordures.
- mise en place de laiteries régionales destinées à absorber et à traiter les productions devant résulter du programme actuellement en voie de réalisation.

Cette énumération n'est pas limitative. Une extension de cette coopération à d'autres domaines est d'ores et déjà envisagée. L'ensemble des programmes prévoit en principe également la formation professionnelle nécessaire à leur réalisation.

Le financement de l'ensemble de ces opérations peut être et sera assuré par le gouvernement de Trinidad et Tobago qui dispose d'importants revenus provenant de l'exportation de ses produits pétroliers. Le gouvernement luxembourgeois a d'ailleurs entamé avec le gouvernement de Trinidad et Tobago des pourparlers concernant la possibilité de fourniture de produits pétroliers.

Suite à cet accord de coopération, un contrat conférant l'entreprise générale de tous les projets cou-

verts par cet accord a été signé le 18 septembre 1979 à Luxembourg entre l'Agence pour la coopération économique internationale, organe du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération d'une part, la Société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale, Lux-Development, d'autre part. En exécution de ce contrat d'exclusivité, Lux-Development a entre autres pour mission de sélectionner parmi ses membres ou en dehors de ceux-ci les entreprises luxembourgeoises capables d'assurer la réalisation des projets faisant l'objet de l'accord de coopération. Ces entreprises s'engagent à contracter et sous-traiter prioritairement avec des fournisseurs de biens et de services luxembourgeois.

Le cinquantième anniversaire de la Bourse de Luxembourg

Le 24 septembre la Bourse de Luxembourg a commémoré au cours d'une séance académique le cinquantième anniversaire de sa fondation en présence de nombreuses personnalités du monde financier et politique.

Dans son allocution, Monsieur Carlo Hemmer, président du conseil d'administration de la société de la Bourse, a retracé l'histoire et le développement de la Bourse de Luxembourg. La Bourse de Luxembourg fut ouverte le 6 mai 1929, à la fin d'une période de grande prospérité. Son activité fut cependant étouffée par la grande crise économique et la guerre mondiale. Mais le flot de dollars qui submergea les marchés financiers au début des années soixante allait entraîner l'essor de la place financière de Luxembourg et sortir la Bourse d'une existence jusqu'alors sans éclat. Aujourd'hui la Bourse est devenue le plus grand centre de cotation d'obligations en euro-devises. Des frais relativement modestes, une procédure d'admission peu compliquée et expéditive, assurant cependant au maximum, au moyen d'une information adéquate, la protection de l'investisseur, ainsi que l'absence d'une retenue à la source rendent la place de Luxembourg particulièrement attrayante comme centre de cotation. Monsieur Hemmer envisagea l'avenir de la Bourse avec un optimisme prudent, mais ne manqua pas de rendre attentif aux dangers qui guettent la place financière de Luxembourg.

Le secrétaire d'Etat aux Finances, Monsieur Ernest Mühlen, a relevé de son côté que la vocation première de la Bourse est de constituer un véritable marché international de capitaux et de jouer un rôle essentiel dans la mobilisation de l'épargne nationale

pour couvrir les besoins de financement croissants du secteur public et des entreprises privées. La politique des autorités luxembourgeoises à l'égard des activités et institutions financières est celle d'un libéralisme éclairé, a souligné Monsieur Mühlen. « Le régime luxembourgeois qui régit les mouvements de capitaux, tout en veillant à la protection de l'épargne et en coopérant aux efforts internationaux, déployés par exemple dans le domaine du prospectus, du code de conduite des opérateurs et du bureau des oppositions en vue d'assurer les possesseurs de fonds contre les abus, n'impose toutefois pas aux institutions et aux intermédiaires financiers des dispositions rigides, abusivement restrictives et gênant la circulation internationale des capitaux. A un moment où dans d'autres pays apparaissent des velléités de réglementation restrictive des euro-marchés, il est peut-être utile de rappeler que si le monde occidental a pu amortir dans des conditions tant soit peu normales le choc brutal de la crise énergétique qui, d'un jour à l'autre, a bouleversé les circuits internationaux de financement, c'est pour une grande part en raison de la souplesse et du libéralisme des institutions et des marchés financiers internationaux. »

Pour marquer le cinquantième anniversaire de la Bourse par un geste d'une portée durable, le conseil d'administration a fait don aux musées de l'Etat d'une série de quatre tapisseries rares tissées à Aubusson vers 1840.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Bourse de Luxembourg, la Fédération Internationale des Bourses de Valeurs a tenu son congrès annuel à Luxembourg du 24 au 26 septembre.

Le Luxembourg, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale

Le 23 août 1979 fut publié l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant désignation pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} août 1979 de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, comme Gouverneur du Fonds Monétaire International et de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances comme Gouverneur de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Pendant la première semaine d'octobre se sont déroulées à Belgrade, en Yougoslavie, une série de réunions dont les plus importantes étaient les Assemblées Annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (communément appelée «Banque Mondiale»), ainsi que la Société Financière Internationale et de l'Association Internationale de Développement. Le Luxembourg était représenté à ces réunions par Monsieur Pierre Werner, Gouverneur du Luxembourg au Fonds Monétaire International, Monsieur Pierre Jaans, Vice-Gouverneur au FMI, ainsi que par Monsieur Ernest Mühlen, Gouverneur du Luxembourg à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et Monsieur Raymond Kirsch, Vice-Gouverneur à la BIRD.

Monsieur le Président Werner exposa à cette occasion la position du Gouvernement luxembourgeois sur les problèmes monétaires et financiers (cf. Bulletin de Documentation N° 6/79).

Outre les sessions plénières des Assemblées annuelles mentionnées, de nombreuses autres réunions eurent lieu à la même occasion, parmi lesquelles on peut relever notamment celles du Comité Intérimaire (- une assemblée restreinte semestrielle), du Comité de Développement (- un comité conjoint du FMI et de la BIRD) et du Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Actuellement, 138 pays sont membres du Fonds Monétaire International.

* *

Le Conseil des Gouverneurs est l'organe suprême du FMI

La structure du Fonds est définie par les statuts; ils stipulent, en effet, que «le Fonds comprendra un Conseil des Gouverneurs, un Conseil d'administration, un Directeur Général et le personnel» (article XII, section 1) tout en déterminant les pouvoirs dont ils sont investis et les devoirs qui leur incombent.

Les pouvoirs les plus importants sont dévolus au Conseil des Gouverneurs, où chaque pays membre est présenté par un gouverneur suppléant. Les gouverneurs du Fonds sont généralement le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque centrale dans leurs pays respectifs. Le Conseil des Gouverneurs tient normalement une réunion par an, mais les

gouverneurs peuvent voter en dehors de cette réunion par la voie écrite.

Selon les statuts modifiés, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 1978, le Conseil des Gouverneurs peut décider de former au niveau ministériel un collège composé de 20 gouverneurs chargés de surveiller « la gestion et l'adaptation du système monétaire international, et notamment le fonctionnement continu du processus d'ajustement et l'évolution de la liquidité globale » et tenus, à cet égard, de suivre « l'évolution du transfert de ressources réelles aux pays en développement ».

Tant que ce collège ne sera pas formé, le Comité intérimaire sur le système monétaire international conseillera les gouverneurs dans les domaines précités qui seront du ressort du collège. Organe composé de 20 membres, qui a été créé par une résolution adoptée lors de l'Assemblée annuelle de 1974, le Comité est chargé, en outre, de conseiller les Gouverneurs lorsque des perturbations soudaines risquent de mettre en danger le système monétaire international.

Le Conseil des Gouverneurs a délégué un grand nombre de ses pouvoirs au Conseil d'administration qui est « responsable de la conduite générale du Fonds » et siège en permanence à Washington. Le Conseil d'administration s'occupe de toute une gamme de questions administratives et de politique journalière, fait parvenir chaque année un rapport au Conseil des Gouverneurs, procède à des débats qui constituent la dernière phase des consultations avec les pays membres et effectue de temps à autre des études approfondies et détaillées sur des questions cruciales qui revêtent une importance particulière pour les activités financières internationales des pays membres.

Le Conseil d'administration choisit le Directeur général, qui en plus de présider les débats des administrateurs, est le chef du personnel du Fonds et dirige, sous l'égide du Conseil d'administration, les affaires courantes du FMI.

Les consultations ordinaires avec le FMI sont obligatoires pour tous les membres

Afin d'aider le Fonds à s'assurer que chaque Etat membre respecte ses obligations et à exercer « une ferme surveillance » sur les politiques de change, les pays membres sont tenus d'avoir des consultations avec le Fonds sur une base régulière, en principe annuellement. Ces consultations permettent d'examiner de façon très complète la situation économique et financière des pays membres ainsi que leurs politiques dans un contexte tant national qu'international. En outre, les consultations aident également le Fonds à se prononcer rapidement sur les demandes d'utilisation de ses ressources et sur les propositions de mo-

difications des taux de change ou des pratiques de change que présentent les pays membres et qui requièrent l'approbation du Fonds.

Le Luxembourg au Fonds Monétaire International

Le Luxembourg est membre fondateur du Fonds Monétaire International avec sa quote-part propre tant au compte général qu'au compte de tirage spécial. Il constitue un groupe avec la Belgique, l'Autriche et la Turquie, représenté au Conseil d'Administration par J. de Groote, administrateur et H. Schnieder, administrateur adjoint.

Le franc luxembourgeois fut tiré pour la 1^{re} fois en août 1976 et la première désignation du Luxembourg (mise à disposition de francs luxembourgeois contre DTS) a eu lieu en mai 1979

Position du Luxembourg au FMI (en millions de DTS) (1 DTS = ± 37,9 Flux)

I. <i>compte général</i>			
1. Quote-part		31	
2. Position dans la tranche de réserve		9,6	
3. Fonds disponibles pour les prêts		21,4	
II. <i>compte de tirage spécial</i> %			
1. Allocations cumulatives nettes	10,569	100,0	
2. Désignation	0,579		
3. Sommes reçues (nettes)	0,468		
4. Avoirs	11,600	109,6	

Au 1^{er} janvier 1980 et 1981 le Luxembourg touchera les 2^e et 3^e tranches de la 3^e période de base s'élevant à chaque fois à plus de 3 millions de DTS, conformément à la Résolution 34.3 du 11 décembre 1978.

Le même jour la Résolution 34.2 est entrée en vigueur suivant laquelle les quotes-parts des membres du FMI sont augmentées pour la 5^e fois.

La quote-part du Luxembourg passera de 31 à 46,5 millions de DTS, ce qui représentera toujours 0,08% du total des quotes-parts. Un projet de loi y afférent est en préparation.

Le Luxembourg dispose de 560 voix au FMI. (310 en proportion du capital et 250 comme base).

Le Luxembourg a également participé au compte de subvention d'intérêts de la facilité pétrolière pour un montant de 108.150 DTS.

A ce jour la dernière mission du Fonds a visité le Luxembourg en octobre 1978, et début 1979 le Conseil d'Administration a souligné la bonne performance économique et sociale du pays.

Le Luxembourg et la Banque Mondiale

Le 13 juillet 1979 le Luxembourg a exprimé son vote positif quant à une augmentation générale du

capital de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Actuellement le Luxembourg dispose de 297 parts de 100.000 dollars U.S. de 1944 chacune à la BIRD sur un total de 326.215 soit 0,09%. Ces parts lui confèrent 547 voix au Conseil, soit 0,15%. Il fait partie d'un groupe composé en outre de la Belgique, de l'Autriche et de la Turquie, le 10^e par le nombre de voix. L'administrateur pour ce groupe est J. de Groote, l'administrateur adjoint H. Sutter. Après l'augmentation générale du capital le Luxembourg aura 844 parts correspondant à 1049 voix.

Après la guerre, le Luxembourg membre fondateur de la BIRD, a été parmi les premiers pays à bénéficier d'un prêt de la banque. Ledit prêt de 12 millions de dollars était destiné à la modernisation de la sidérurgie et des chemins de fer.

Au bilan les prêts sont émarginés pour plus de 39 milliards de dollars U.S. à l'actif. Au passif plus de 16 milliards de dollars U.S. attendent leur liquidation dans les projets approuvés. Aux 26 milliards d'emprunts s'ajoute le capital libéré et les réserves pour dépasser les 51 milliards de dollars. Le capital autorisé avant l'augmentation générale est 34 milliards de DTS.

Une filiale de la BIRD est l'Association Internationale de Développement, qui peut prêter à des conditions particulièrement favorables de taux et de durée. Les actions de l'AID sont principalement orientées vers les pays les plus pauvres et le secteur agricole.

Depuis son institution en 1962 l'AID a financé plus de 100 projets pour plus de 12 milliards de dollars. Le Luxembourg a rejoint l'AID en 1964. Depuis il a contribué 10 millions de dollars soit 0,05%. 8.383 voix du Luxembourg correspondent à 0,24% des voix.

La prochaine reconstitution des ressources de l'AID comportera pour le Luxembourg une dépense, pour la période 1980-82, de quelque 190 à 200 millions de francs. (Un projet de loi ad hoc sera mis au point après que les derniers détails auront été réglés lors de l'Assemblée générale de Belgrade).

Il s'agit donc en substance du programme d'aide aux pays en voie de développement le plus important de l'Etat luxembourgeois.

La Société financière Internationale est une société sœur de la BIRD dont le rôle se situe plus dans les pays en développement en voie d'industrialisation. Le nombre d'investissements prévus de 1979 à 1983 est de 275 pour un montant de 2,1 milliards de dollars. La SFI a été créée en 1956 et compte actuellement 110 pays membres. Son capital initial a été de 100 millions de dollars. Une résolution de 1977 a porté le capital autorisé de la SFI à 650 millions de dollars. Le Luxembourg qui disposait de 0,27% des voix et de 111 actions a été autorisé par la loi du 21 avril 1978 à acquérir 440 actions supplémentaires en 5 tranches, dont la 2^e vient d'être versée portant le nombre de nos actions à 287.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 9 juillet, le Général Franz-Joseph Schulze, Commandant en chef des Forces Alliées Centre-Europe, a fait une visite à Luxembourg. Il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique.

Les 24 et 25 juillet, Monsieur Hirokichi Nadao, président de la Chambre des Représentants du Japon, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite prévoyait des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Monsieur Nadao s'est rendu également à la Chambre des Députés où il a eu des entretiens avec Monsieur Léon Bollendorff, président de la Chambre des Députés, et il a visité le secrétariat du Parlement Européen au Kirchberg.

Le 25 juillet, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu un entretien à Luxembourg avec Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen. Madame Simone Veil était venue à Luxembourg à l'occasion de la visite dans notre capitale de Monsieur Hirokichi Nadao, Président de la Chambre des Représentants du Japon.

Du 6 au 10 septembre, Monsieur Wang Shang-Rong, chef d'état major général adjoint de l'armée populaire de libération de Chine a effectué une visite à Luxembourg. L'hôte chinois a eu des entretiens avec Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et il a visité le Centre d'Instruction militaire de Diekirch, les installations du SEBES à Esch-Sûre et de la SEO à Vianden.

Le 12 septembre, le général Bernard W. Rogers, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg. Le programme de la visite comprenait notamment une audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Château de Berg et une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, en présence de Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Le 12 et 13 septembre, Monsieur Issoufou Joseph Conombo, Premier Ministre de la République de Haute-Volta, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite comprenait une audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Château de Berg,

des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et une réunion de travail, en présence de Monsieur Kargougou Moussa, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Haute-Volta.

Le Comité militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a séjourné à Luxembourg du 18 au 20 septembre. Cette visite a eu lieu dans le cadre d'un programme prévoyant à tour de rôle la visite de toutes les régions de l'Alliance. Le groupe a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Château de Berg. Il a visité des installations civiles et militaires et a tenu plusieurs réunions. Le groupe se composa du président d'honneur du comité militaire, le Général d'Aviation Francesco Cavallera, chef d'Etat-major général, du président en exercice, le Général H.-F. Zeiner Gundersen, des chefs d'état-major des pays de l'Alliance accompagnés de leurs représentants permanents auprès de l'OTAN et du chef de la Mission militaire française auprès du comité militaire. Le commandant suprême des forces alliées en Europe, le Général B.-W. Rogers, le commandant suprême de l'Atlantique, l'Amiral H.-D. Train, et le commandant en chef allié de la Manche, l'Amiral Sir James Erberlé s'étaient également joints au groupe.

Du 28 septembre au 3 octobre une délégation du Soviet suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a séjourné à Luxembourg. La délégation a eu un échange de vues à la Chambre des Députés ainsi que des entretiens avec les membres du gouvernement et elle a visité des établissements industriels et des institutions culturelles de notre pays.

Le 5 octobre une délégation du Parlement marocain a séjourné à Luxembourg sur invitation de la Chambre des Députés. La délégation qui a eu notamment des entretiens avec le bureau de la Chambre des Députés comprenait le président du parlement marocain, M. Day Ould Sidi Baba ainsi que dix parlementaires.

Le 30 octobre Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu à Luxembourg Monsieur Nicos Rolandis, Ministre des Affaires Etrangères de Chypre.

Visites à l'étranger

Le 10 octobre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a eu à Bruxelles des entretiens avec Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes. Les entretiens ont porté principalement sur les problèmes européens dans la perspective du Conseil européen qui se déroulera à Dublin les 28 et 29 novembre.

Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération s'est rendu en visite officielle en Hongrie le 30 octobre à l'invitation de Monsieur Frigyes Puja, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise. Lors de son séjour à Budapest, les 31 octobre et 1er novembre, il a été reçu par le Vice-Président du Présidium de la République et par le Vice-Président du Conseil des Ministres. Monsieur Thorn a eu en outre des entretiens avec Monsieur Frigyes Puja, Ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec le Ministre du Commerce extérieur sur des problèmes d'ordre politique et économique d'intérêt mutuel.

Communautés européennes, Parlement européen

Le 6 juillet a eu lieu à Luxembourg une session extraordinaire du Comité consultatif CECA. A cette occasion, Monsieur Davignon, membre de la Commission des Communautés européennes, a informé le Comité des intentions de la Commission dans le domaine des prix de l'acier.

Du 9 au 15 juillet les différents groupes politiques du Parlement européen nouvellement élu ont siégé à Luxembourg pour préparer la première session plénière et pour désigner leurs présidents respectifs.

Le Parlement Européen a tenu à Strasbourg, du 17 au 20 juillet, sa première session depuis l'élection de ses membres au suffrage universel direct. La première séance a été ouverte par Madame Louise Weiss, doyenne d'âge. C'est au terme du deuxième tour de scrutin que le Parlement a élu à sa présidence Madame Simone Veil. Le Parlement a également procédé à l'élection de 12 vice-présidents, mais pour la première fois aucun représentant luxembourgeois n'a été élu. C'est pourquoi Madame Colette Flesch a adressé le 23 juillet au nom des représentants luxembourgeois au Parlement européen la lettre suivante à Madame Simone Veil, Président du Parlement européen.

Madame le Président,

Pour la première fois dans l'histoire du Parlement européen son bureau ne sera pas composé par au moins un représentant de chacun des Etats membres de la Communauté. En effet, le bureau issu des élections de la semaine dernière ne compte ni Irlandais ni Luxembourgeois alors qu'il comprend non moins de quatre représentants de l'un des grands pays.

Cette situation a suscité de l'émoi, voire de l'amertume, dans les milieux politiques, la presse et l'opinion publique au Grand-Duché de Luxembourg. Une telle réaction ne procède pas d'un nationalisme exagéré mais du souci de voir la diversité tant politique que géographique de la Communauté se refléter dans la composition de l'instance dirigeante du Parlement.

Jusqu'à présent il avait toujours été entendu que le bureau devait être constitué en fonction du double principe de la pondération politique et de la distribution géographique.

A la demande unanime et au nom des représentants luxembourgeois, j'ai l'honneur de vous prier de soumettre à la Commission du règlement et des pétitions la proposition visant à compléter le règlement du Parlement européen par une disposition assurant qu'à l'avenir au moins un ressortissant de chacun des Etats membres siégera au bureau, soit parmi les douzes Vice-Présidents prévus soit en surnombre. Les règlements des groupes politiques prévoient, eux aussi, de telles solutions.

L'examen du rapport Luster sur la modification du Règlement du Parlement européen (Document 193/79), renvoyé en commission, devrait permettre à celle-ci de se pencher également sur la présente question dès la rentrée.

Croyez, je vous prie, Madame le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour les représentants Luxembourgeois,
Colette Flesch

Le 27 septembre, Madame Colette Flesch, membre luxembourgeois du Parlement européen, a été élue à Strasbourg questeur du Parlement européen.

Le 27 septembre a eu lieu à Luxembourg une session ordinaire du Comité consultatif CECA.

Du 10 au 12 octobre s'est déroulée à Luxembourg la 4^e session plénière de l'Assemblée consultative ACP-CEE sous la co-présidence de M. Tandeng Muna, président de l'Assemblée Nationale du Cameroun et de Madame Simone Veil, président du Parlement européen. Au cours de la séance solennelle d'ouverture, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, a souhaité au nom du Gouvernement luxembourgeois la bienvenue aux parlementaires et délégués des neuf pays membres des Communautés européennes et des Etats associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les débats ont porté principalement sur le texte de la nouvelle Convention de Lomé.

Le 15 octobre, le Conseil des Communautés Européennes s'est réuni à Luxembourg dans sa composition «économie et finances», le 16 octobre dans sa composition «agriculture».

Les 29 et 30 octobre le Conseil des Communautés Européennes a tenu trois sessions à Luxembourg: la 603^e session réunissait les Ministres des Affaires Etrangères, la 604^e session concernait les problèmes de la pêche et la 606^e session était consacrée aux problèmes agricoles et viticoles.

Relations internationales

A l'invitation des autorités polonaises, une mission économique luxembourgeoise, conduite par Monsieur Henri Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce, a séjourné à Varsovie du 24 au 27 septembre 1979. La mission économique a eu des entretiens notamment avec le 1er Vice-Ministre des Finances, la direction de la Commission du Plan auprès du Conseil des Ministres, du Ministère du Commerce Extérieur, de l'Economie Maritime, de l'Union Cen-

trale des Coopératives de Travail, avec le Président et le Ier Vice-Président de la Chambre de Commerce Polono-Belgo-Luxembourgeoise ainsi qu'avec divers organismes polonais d'achat et de vente.

A l'occasion de cette visite il a été signé le 27 septembre entre la Chambre polonaise du Commerce Extérieur, la Chambre de Commerce Polono-Belgo-Luxembourgeoise à Varsovie et la Chambre de Commerce du Grand-Duché un accord de coopération qui constitue une application d'une part de l'accord à long terme sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique, signé le 22 novembre 1973 à Bruxelles entre les gouvernements de la République Populaire de Pologne et de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, du programme de réalisation de l'accord mentionné, signé le 9 avril 1975 à Varsovie, et d'autre part, de l'accord relatif à l'élargissement de la coopération économique, industrielle et technique entre les petites et moyennes entreprises, signé le 26 septembre 1979 à Bruxelles entre les trois gouvernements mentionnés.

Les 28 et 29 août 1979, Monsieur Gaston Thorn, Ministre de la Justice, a participé à Aix-la-Chapelle à une réunion des Ministres de la Justice des pays membres du Conseil de l'Europe.

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des huit pays membres du système monétaire européen ont décidé lors d'une réunion à Bruxelles le 23 septembre une réévaluation de 2% du DM et une dévaluation de 3% de la couronne danoise. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, et Monsieur Raymond Kirsch, Commissaire du Gouvernement près de la Bourse de Commerce.

Un accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche concernant l'échange d'actes de l'état civil et la renonciation à la légalisation a été signé le 16 octobre par Monsieur Gaston Thorn, ministre des Affaires Etrangères, Ministre de la Justice et Monsieur Gerhard Heible, Ambassadeur d'Autriche. Cet accord a un double but: obliger les Etats à se communiquer mutuellement les inscriptions dans les registres de l'état civil relatives aux ressortissants de l'autre Etat contractant et permettre l'échange et l'utilisation de ces documents dans l'autre Etat contractant sans les formalités de la légalisation.

Le 24 octobre a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification du Deuxième Avenant, signé à Luxembourg le 29 mars 1978, à la Convention entre le Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée le 8 mai 1969, entre Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération et Monsieur José Luis Arcos y Elio, Ambassadeur d'Espagne.

Le 19 octobre, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et au Commerce extérieur a présidé une table ronde consacrée à la promotion des exportations luxembourgeoises vers les Etats-Unis et préparatoire à une visite qu'il effectuera en novembre aux Etats-Unis. Cette visite qui s'inscrit dans le cadre de la campagne pour les investissements nouveaux vise en même temps à développer les exportations luxembourgeoises sur le premier marché du monde.

Le 17 octobre, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un discours à la séance finale du Colloque sur une politique européenne d'armement organisé à Bruxelles par l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

25^e anniversaire de l'UEO

A l'occasion du 25^e anniversaire de la signature à Paris des protocoles modifiant et complétant le traité de Bruxelles et instituant l'UEO, un message commun des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale a été publié le 24 octobre. Voici le texte de ce message:

«A l'occasion du 25^e anniversaire de la signature à Paris, le 23 octobre 1954, des protocoles modifiant et complétant le Traité de Bruxelles et instituant l'Union de l'Europe Occidentale, les Etats membres de l'organisation entendent rappeler la contribution éminente apportée depuis sa fondation par l'Union de l'Europe Occidentale au développement de leur coopération, conformément aux objectifs posés par le Traité, qui visent notamment à promouvoir l'unité et à encourager l'intégration progressive de l'Europe.

Ils réaffirment leur attachement à la réalisation de ces objectifs, et en particulier leur engagement d'assurer leur légitime défense collective conformément au Traité.

Ils se félicitent à cet égard de l'apport essentiel de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, qui est l'instance parlementaire européenne où les représentants des peuples des Etats membres débattent des problèmes de sécurité qui leur sont communs.»

La Journée des Nations Unies

Dans le cadre de la Journée des Nations Unies le Gouvernement luxembourgeois a publié la déclaration suivante:

A l'occasion de la Journée des Nations Unies le 24 octobre le Gouvernement luxembourgeois tient à marquer son attachement aux buts et objectifs exprimés dans la Charte de l'ONU. Depuis sa création l'Organisation des Nations Unies a accompli un travail indispensable dans l'intérêt du maintien de la paix dans le monde, en faveur du rapprochement des peuples et du développement économique. Cette oeuvre si nécessaire doit être poursuivie avec une vigueur toujours renouvelée, et le gouvernement y contribuera dans la mesure de ses possibilités, dans la certitude que le peuple luxembourgeois unanime ad-

hère avec une profonde conviction aux principes fondamentaux qui guident le travail des Nations Unies.

Economie, Finances

Le 26 septembre, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, accompagné de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, a déposé à la Chambre des Députés le projet de budget pour 1980 en présence de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, des membres de la Commission des Finances et du Budget ainsi que du rapporteur, Monsieur Fernand Rau. Les recettes ordinaires et extraordinaires prévues dans le projet du budget se chiffrent à 45,3 milliards de francs et les dépenses ordinaires et extraordinaires à 45,5 milliards de francs.

Au 30 septembre, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 3.032 milliards de francs. Le nombre des établissements bancaires et d'épargne pris en considération s'élevait à 107.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 90,64 milliards de francs au 30 septembre 1979.

Le 5 octobre a été inaugurée à Remich, en présence de Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances et Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme, l'usine Rectilux qui est spécialisée dans la fabrication et la réparation de lames de scies et de cisailles.

Divers

Du 27 août au 14 septembre s'est déroulée une session au Centre international d'études et de recherches européennes, fonctionnant au sein de l'Institut Universitaire International de Luxembourg. Au cours de cette session Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, a traité le sujet suivant: l'intégration monétaire dans la Communauté européenne.

Du 28 au 31 août a eu lieu à Luxembourg la quatrième Conférence européenne sur les statistiques sanitaires, organisée par le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé et le Ministère de la Santé luxembourgeois, en présence du Docteur Léo Kaprio, Directeur régional de l'OMS.

Le 5 septembre a eu lieu l'inauguration du dépôt militaire de Bettembourg-Dudelange. Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat, et le général-major Sampson Bass ont coupé le ruban symbolique autorisant ainsi le déchargement des premiers chars destinés à être entreposés dans les halles de ce dépôt érigé et géré par la société Warehouses Services Agency. Rappelons que l'accord concernant l'implantation de dépôts militaires a été signé le 21 décembre 1978 (voir bulletin 10/78) et que les travaux de construction ont débuté le 9 avril 1979.

La célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

Les traditionnelles cérémonies du Remembrance Day eurent lieu à Ettelbruck le 1er juillet. La journée

débuta par la réception des personnalités civiles et militaires à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck et par un service religieux célébré en l'église paroissiale. Une cérémonie eut lieu ensuite devant le monument aux morts au cours de laquelle des fleurs y furent déposées par Monsieur James Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis, et Monsieur Ed. Juncker bourgmestre de la ville d'Ettelbruck. Dans l'après-midi eut lieu la cérémonie commémorative devant le monument du Général Patton en présence de Monsieur James Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, de nombreux hauts officiers américains, français, belges et luxembourgeois et des autorités locales. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Ed. Juncker, bourgmestre de la ville d'Ettelbruck, Monsieur James Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis, le Général Frederick J. Brown, Commandant de la 8e Division d'Infanterie et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique. Après les discours, des gerbes ont été déposées devant le Monument Patton. La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américains et luxembourgeois. Ensuite un grand défilé militaire passa devant la tribune d'honneur.

Le 35^e anniversaire de la libération du Grand-Duché

Il y a 35 ans, le 10 septembre 1944, le Luxembourg retrouvait sa liberté après des années d'oppression, de souffrance, d'angoisse et de deuil. A l'occasion de cet anniversaire diverses manifestations furent organisées par l'Union des Mouvements de Résistance et l'American Luxembourg Society et par l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes.

Dans la matinée du 9 septembre des gerbes furent déposées sur la tombe du Général Patton au cimetière américain de Hamm par l'Administration communale de la ville de Luxembourg, par les représentants de l'Union des Anciens Combattants et de l'American Luxembourg Society. A Merl les autorités ont ensuite accueilli sous les applaudissements de la population 70 officiers et soldats américains avec à leur tête le major Daniel E. Higgins, l'un des héros de la libération de la capitale. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le croisement de l'avenue du 10 septembre et du boulevard Grande-Duchesse Charlotte où un détachement de l'armée luxembourgeoise, la musique militaire et les délégations des associations de la Résistance et des Anciens Combattants se joignirent aux soldats américains. Le cortège passa ensuite par l'avenue Monterey, le boulevard Royal, la rue Notre-Dame et la rue Chimay pour aboutir à la Place d'Armes où eut lieu une cérémonie devant le Cercle Municipal. Des allocutions furent prononcées par Monsieur Jean Goedert, échevin, au nom de la municipalité, Monsieur Emile Weitzel, président de l'American Luxembourg Society, Monsieur Pierre Werner, président du Gouvernement et Monsieur Charles Higginson, chargé d'affaires à l'Ambassade des Etats-Unis. Dans son allocution Monsieur Pierre Werner rappela les heures glorieuses de la libération

du pays il y a 35 ans et souligna la reconnaissance que nous devons aux troupes américaines.

Le 26 octobre le Gouvernement luxembourgeois a publié la déclaration suivante concernant les jugements de Prague:

«A l'occasion des jugements prononcés cette semaine à Prague contre cinq membres influents de la «Charte 77» le gouvernement luxembourgeois exprime sa profonde préoccupation. Cette action du gouvernement tchécoslovaque en effet n'est pas conforme aux engagements pris par ce Gouvernement lors de la signature de l'Acte Final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. L'Acte Final confirme explicitement que tous les Etats participants devraient respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y inclus «le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence.»

«Le gouvernement luxembourgeois voudrait mettre l'accent aujourd'hui à nouveau sur l'importance primordiale qu'il attache à la mise en oeuvre intégrale de toutes les dispositions de l'Acte Final. Le Gouvernement estime en outre que le respect des principes contenus dans l'Acte Final d'Helsinki et l'observation de ses dispositions auront une influence favorable sur les perspectives et le déroulement de la réunion qui débutera à Madrid dans un an dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.»

Dans un communiqué publié le 24 octobre, le PSI - Parti Socialiste Indépendant a précisé avoir commencé ses travaux. Le comité provisoire du PSI se compose de la façon suivante: président: Monsieur Jean Gremling, vice-présidents: Monsieur Ben Kieffer et Monsieur Léon Felten, secrétaire: Monsieur Victor Molling, trésorier: Monsieur Fernand Levy, Assesseurs: M^{lle} Cornelia Bernard et Monsieur Georges Feyerstein.

Décès de la Princesse de Schwarzenberg

Le 8 septembre 1979 est décédée en sa villa Anagallis à Berg la Princesse de Schwarzenberg, née Princesse Hilda de Luxembourg. La Princesse était la sœur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte. Elle était née le 15 février 1897 au château de Berg. Elle avait épousé le prince héritier et futur Duc Adolphe de Schwarzenberg le 29 octobre 1930. Leur union était restée sans enfants.

Les funérailles de la Princesse de Schwarzenberg ont eu lieu à Murau, Styrie (Autriche) dans l'intimité.

A l'occasion du décès de la Princesse de Schwarzenberg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a adressé des télégrammes de condoléances à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse de Luxembourg,
Palais de Luxembourg.

«Je prie vos Altesses Royales d'agréer l'expression de mes condoléances émues et respectueuses à l'occasion du décès de Son Altesse Grand-Ducale la Princesse de Schwarzenberg, née Princesse Hilda de Luxembourg. Le gouvernement s'associe de grand coeur au deuil de la Maison Grand-Ducale. Il gardera une mémoire fidèle à la Princesse défunte qui est restée si attachée à son pays natal.»

Pierre Werner
Président du Gouvernement

Son Altesse Royale
Madame la Grande-Duchesse Charlotte,
Château de Fischbach

«Au nom du Gouvernement et en mon nom personnel je prie Votre Altesse Royale d'agréer l'expression de nos condoléances respectueuses et émues à l'occasion du décès de Son Altesse Grand-Ducale la Princesse de Schwarzenberg, née Princesse Hilda de Luxembourg. Le peuple luxembourgeois gardera une mémoire fidèle à la Princesse née sur son territoire et qui a prouvé son attachement à celui-ci en revenant vivre à proximité du lieu de sa naissance. Je saisis l'occasion, Madame, pour renouveler à Votre Altesse Royale l'assurance de mon indéfectible attachement.»

Pierre Werner
Président du Gouvernement

Télégrammes de condoléances

A la suite du décès de Lord Mountbatten, survenu le 17 août, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont adressé des télégrammes de condoléances à la Reine d'Angleterre et à la famille de Lord Mountbatten. Un télégramme de condoléances a été envoyé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, à Madame Margret Thatcher, Premier Ministre britannique. Voici le texte de ce télégramme:

On behave of the Luxembourg Government and in my own name, I have the honour to express our deeply condoling feeling at Lord Mountbatten's tragic death. The Luxembourg people render hommage to the great qualities of the deceased who has contributed so vigorously to the liberation of the world from totalitarian tyranny. His memory will be kept in great honour by the Luxembourg people.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté le 5 septembre à Londres aux funérailles de Lord Mountbatten.

Décès de Monsieur Robert Schaffner

Le 2 août est décédé à l'âge de 74 ans à Ascona (Tessin) Monsieur Robert Schaffner, ancien député et vice-président de la Chambre des Députés, bourgmestre de la ville d'Echternach.

Monsieur Schaffner était né à Echternach le 24 juillet 1905. Il fit ses études moyennes au Lycée classique d'Echternach. Détenteur du diplôme d'Etat de maître-serrurier, il fut pendant de longues années le

chef d'une entreprise de serrurerie et de ferronnerie d'art à Echternach.

Durant la dernière guerre mondiale, Monsieur Schaffner joua un rôle important dans la résistance contre l'occupant ce qui lui valut d'être envoyé dans différents camps de concentration.

Après la libération Monsieur Schaffner devint membre du conseil communal puis échevinal de la Ville d'Echternach, dont il fut le bourgmestre en 1946 et 1947 et à partir de 1970 jusqu'à sa mort.

En 1945 il fut élu à la Chambre des Députés où il

devait siéger jusqu'aux dernières élections pour lesquelles il ne s'était plus présenté.

En 1947, Monsieur Schaffner entra au gouvernement en tant que Ministre des Travaux Publics, de la Reconstruction et des Transports, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1951. De 1959 à 1964 il fut Ministre des Travaux Publics et de l'Education Physique.

Monsieur Schaffner était aussi un des pionniers du scoutisme luxembourgeois. Il fut commissaire général de la Fédération nationale des éclaireurs luxembourgeois.

Mémorial

Mois de juillet

Ministère de l'Etat

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1979 porte convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaire (page 1080).

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1979 est relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes (page 1096).

Un arrêté grand-ducal du 6 juillet 1979 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de la clôture de la session extraordinaire de la Chambre des Députés du 6 juillet 1979 (page 1098).

Une loi du 13 juin 1979 porte revision de l'article 51, alinéa 6, de la Constitution (page 1104).

Une loi du 13 juin 1979 porte revision de l'article 107 de la Constitution (page 1104).

Une loi du 13 juin 1979 porte revision de l'article 116, dernier alinéa, de la Constitution (page 1005).

Un arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979 accorde démission honorable à Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, MM. Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Jacques F. Poos et Josy Barthel, Ministres et M. Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss, Secrétaires d'Etat (page 1220).

Un arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979 accorde démission honorable à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat (page 1120).

Un arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979 porte nomination de M. Pierre Werner à la fonction de Président du Gouvernement, Ministre d'Etat (page 1220).

Un arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979 modifie l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal (page 1221).

Un arrêté grand-ducal du 19 juillet 1979 porte nomination de M. Gaston Thorn à la fonction de Minis-

tre, Vice-Président du Gouvernement, MM. Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Jean Wolter et Fernand Bodén à la fonction de Ministre et MM. Ernest Mühlen et Paul Helminger à la fonction de Secrétaire d'Etat (page 1222).

Un arrêté grand-ducal du 18 juillet 1979 porte convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaire (page 1222).

Un arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 porte constitution des départements ministériels du Gouvernement (page 1128).

Un arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 porte attribution des départements ministériels du Gouvernement (page 1128).

Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1979 porte exécution de l'article 8 de la loi du 17 novembre 1978 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises ou de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux (page 1188).

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1979 concerne les directives en matière de sécurité dans les écoles (page 1134).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 porte réforme de l'apprentissage commercial (page 1230).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 porte réforme de l'apprentissage des cuisiniers et garçons de restaurant/serveuses (page 1234).

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 transforme l'Institut d'enseignement agricole, l'Ecole des Arts et Métiers, l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch/Alzette, le Centre d'enseignement professionnel de Diekirch (Ecole hôtelière), le Collège d'ensei-

gnement moyen et professionnel de l'Est, le Collège d'enseignement moyen de Pétange, le Collège d'enseignement moyen et professionnel de Dudelange, l'Ecole de Commerce et de Gestion en lycées techniques et leur octroie des dénominations particulières (page 1239).

Ministère de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1979 concerne la qualité des eaux de baignade (page 1080).

Un règlement grand-ducal du 18 mai 1979 concerne les exigences que doivent remplir les installations de chauffage à mazout et le contrôle de ces installations (page 1086).

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 fixe les critères de priorité pour l'admission des locataires aux logements locatifs aidés sur la base des chapitres 3 et 4 de la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement (page 1090).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 modifie le règlement grand-ducal du 25 février 1979 fixant les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du logement prévues par la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement (page 1091).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 modifie le règlement grand-ducal du 25 février 1979 déterminant les critères de location, de salubrité ou d'hygiène auxquels doivent répondre les logements destinés à la location (page 1092).

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 2 juillet 1979 porte publication de l'arrêté royal belge du 29 janvier 1979 relatif aux entrepôts douaniers et au dépôt temporaire (page 1189).

Un règlement ministériel du 3 juillet 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 5 février 1979 relatif aux entrepôts douaniers (page 1198).

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1979 porte fixation des conditions de promotion des instituteurs de l'Armée (page 1238).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 22 juin 1979 concerne l'ouverture de la chasse (page 1115).

Ministère d'Etat

Un arrêté ministériel du 30 juillet 1979 porte délégation de signature à Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances (page 1373).

Un arrêté ministériel du 30 juillet 1979 porte délégation

de signature à Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances (page 1374).

Ministère de la Justice

Une loi du 20 juin 1979 porte abolition de la peine de mort (page 1093).

Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1979 porte exécution des directives C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues (page 1108).

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1979 complète le règlement grand-ducal du 14 août 1976 réglant les licences et qualifications du personnel de conduite des aéronefs (page 1189).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 porte déclaration d'obligation générale du 1^{er} avenant à la convention collective pour le bâtiment conclu le 27 février 1979 entre la Fédération des entrepreneurs de nationalité luxembourgeoise et le Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics d'une part et la Confédération syndicale indépendante et la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens d'autre part (page 1240).

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 porte déclaration d'obligation générale du 1^{er} avenant à la convention collective pour le métier de façadier conclu entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la Confédération syndicale indépendante et la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens d'autre part (page 1241).

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 porte déclaration d'obligation générale du 1^{er} avenant à la convention collective pour le métier de plafonneur conclu entre la fédération des patrons-plafonneurs et façadiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la Confédération syndicale indépendante et la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens d'autre part (page 1241).

Mois d'août

gation de signature à Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances. (page 1374).

Un arrêté ministériel du 30 juillet 1979 porte délégation de signature à Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, à l'Economie et aux

Classes Moyennes ainsi qu'à la Justice (page 1374).

Un règlement grand-ducal du 3 août 1979 porte désignation de dix emplois à attributions particulières de caractère technique du cadre moyen de l'administration gouvernementale (page 1388).

Ministère des Affaires Etrangères

Un arrêté grand-ducal du 13 juillet 1979 porte publication du tarif des péages sur la Moselle ainsi que du règlement d'application du tarif des péages sur la Moselle (page 1316).

Un arrêté grand-ducal du 5 juillet 1979 porte publication des modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle ainsi qu'aux annexes 2a, 2b, et 2c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 13 juin 1979 (page 1349).

Un règlement grand-ducal du 9 août 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises (page 1381).

Un règlement grand-ducal du 9 août 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1978 soumettant licence l'exportation de certaines marchandises (page 1383).

Un règlement grand-ducal du 15 juin 1979 porte application des taxes prévues pour les légalisations (page 1386).

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

Un règlement ministériel du 9 juillet 1979 fixe pour l'année 1979 la date limite pour le dépôt des déclarations des superficies ensemencées en pois, fèves et féveroles (page 1247).

Un règlement ministériel du 24 juillet 1979 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1979 (page 1366).

Un règlement ministériel du 24 juillet 1979 fixe, les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle de laboratoire (page 1366).

Un règlement ministériel du 7 août 1979 complète la liste des maladies des animaux domestiques soumis à déclaration obligatoire (page 1380).

Un règlement grand-ducal du 9 août 1979 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans la localité d'Ehnen (page 1380).

Un règlement grand-ducal du 14 août 1979 concerne l'octroi d'une aide à la consommation de beurre (page 1389).

Un règlement grand-ducal du 14 août 1979 fixe certaines modalités d'exécution du règlement (CEE) n° 357/79 du Conseil concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles (page 1390).

Un règlement ministériel du 21 août 1979 fixe pour l'année 1979 la date d'interdiction d'asperger les vignobles (page 1391).

Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 9 août 1979 concerne les prix de vente maxima à la consommation du beurre (page 1381).

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1979 modifie et complète le règlement grand-ducal du 19 décembre 1977 concernant l'uniforme des agents de l'administration des douanes (page 1292).

Un règlement ministériel du 21 juillet 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 19 juin 1979 modifiant les annexes 3 et 4 de l'arrêté royal du 18 juin 1976 réglant, en matière de perfectionnement passif, la franchise partielle ou totale des droits à l'importation (page 1361).

Un règlement ministériel du 30 juillet 1979 porte publication de l'arrêté royal belge du 28 mai 1979 concernant la franchise des droits d'entrée et d'accise accordée dans le trafic international des voyageurs (page 1367).

Un règlement ministériel du 30 juillet 1979 porte publication de l'arrêté royal belge du 28 mai 1979 concernant la franchise des droits d'accise accordée à l'importation de petits envois sans caractère commercial (page 1370).

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1979 concerne les officiers féminins de la Gendarmerie et de la Police (page 1360).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 11 juillet 1979 porte nouvelle fixation du taux des cotisations à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux (page 1247).

Ministère de la Santé

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1979 fixe les teneurs maximales en résidus de pesticides sur ou dans les denrées alimentaires d'origine végétale (page 1402).

Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 porte application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public mais accessibles à un certain nombre d'usagers (page 1358).

Un règlement ministériel du 30 juillet 1979 modifie le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles (page 1378).

Un règlement grand-ducal du 2 août 1979 organise la Commission consultative prévue à l'article 30 de la

loi du 31 mars 1979 règlementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques (page 1386).

Un règlement grand-ducal du 2 août 1979 concerne la modification des tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises pour la route entre le Luxembourg et la France (page 1387).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 31 juillet 1979 en application de l'article 79 du code des assurances sociales (page 1248).

Une loi du 30 juin 1979 porte: 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a été modifiée (page 1278).

Ministère des Travaux Publics

Une loi du 6 juillet 1979 autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école hôtelière de Diekirch y compris l'équipement et l'aménagement des alentours (page 1246).

Une loi du 6 juillet 1979 autorise le Gouvernement à faire procéder à la modernisation, au réaménagement ainsi qu'à l'équipement technique et mobilier du Lycée Robert Schuman à Luxembourg (page 1246).

Une loi du 22 juin 1979 modifie et complète la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communications et d'un Fonds des Routes, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 août 1972 (page 1358).

Mois de septembre

Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1979 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1979/1980 (page 1471).

Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération

Un arrêté grand-ducal du 20 septembre 1979 porte publication des modifications apportées au règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 13 avril 1979 (page 1470).

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

Un règlement grand-ducal du 31 août 1979 abroge et remplace le règlement grand-ducal du 4 avril 1979 portant réglementation des périodes de pêche pour les différentes espèces de poissons et de la taille légale de bonne prise (page 1427).

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 14 août 1979 fixe les programmes et la procédure pour les examens des grades en médecine dentaire (page 1419).

Un règlement grand-ducal du 28 août 1979 transforme le Centre d'enseignement professionnel de Luxembourg, le Centre de formation ménagère rurale de Mersch et le Collège d'enseignement moyen et professionnel du Nord en lycées techniques et leur octroie des dénominations particulières (page 1434).

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 29 août 1979 porte

exécution de l'article 115, N° 8, de la loi concernant l'impôt sur le revenu (page 1435).

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1979 porte nouvelle fixation du plafond-limite prévu à l'article 19, Ia) de la loi modifiée du 7 août 1912 concernant la création d'une Caisse de prévoyance pour les fonctionnaires et employés des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes (page 1434).

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1979 détermine la procédure à suivre devant le tribunal de la jeunesse lorsqu'il est saisi en application de l'article 302, alinéa 2 du Code Civil (page 1418).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 23 août 1979 dispense certaines catégories de coassurés des conditions de résidence et de ménage prévues à l'article 2 du code des assurances sociales (page 1426).

Un règlement ministériel du 31 août 1979 fixe la date pour la désignation des délégations du personnel (page 1427).

Un règlement grand-ducal du 21 septembre 1979 concerne les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel (page 1458).

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1979 porte approbation des plans des parcelles et liste des propriétaires du tronçon Dudelange-frontière française de l'autoroute Luxembourg-Thionville (page 1426).

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1979 (page 1527).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 concerne les emplois de la carrière moyenne du technicien diplômé à l'Administration des services techniques de l'agriculture (page 1558).

Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

Un arrêté ministériel du 2 septembre 1979 est relatif à la publication de normes électriques harmonisées sur le plan CEE, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement grand-ducal du 27 août 1976 portant exécution de la directive N° 73/23/CEE (page 1483).

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 29 août 1979 porte réglementation des études et des attributions de la profession d'assistant social (page 1478).

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 transforme le Collège d'enseignement moyen de Luxembourg et le Collège d'enseignement moyen et professionnel d'Ettelbruck en lycées techniques et leur octroie des dénominations particulières (page 1526).

Un règlement du Gouvernement en conseil du 12 octobre 1979 porte fixation du facteur multiplicateur des indemnités dues aux membres des commissions de l'examen de fin d'études secondaires (page 1538).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs-ingénieurs diplômés et des professeurs-architectes diplômés des établissements d'enseignement technique (page 1538).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'enseignement technique des établissements d'enseignement technique (page 1540).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des maîtres de cours spéciaux de l'enseignement secondaire technique (page 1544).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des maîtres de cours pratiques des établissements d'enseignement technique (page 1549).

Ministère de l'Energie

Un règlement ministériel du 14 septembre 1979 concerne l'octroi d'une subvention pour le contrôle de l'isolation thermique des maisons par thermovision (page 1494).

Un règlement ministériel du 14 septembre 1979 concerne l'octroi d'une subvention aux particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie dans les habitations existantes (page 1495).

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 modifie l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1922 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Ettelbruck, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié dans la suite (page 1522).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 est relatif à l'assujettissement des collectivités de droit public à la taxe sur la valeur ajoutée (page 1554).

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1979 porte exécution de l'article 132, alinéas 1^{er}, N° 3, et 2, N° 5 de la loi concernant l'impôt sur le revenu tel que cet article a été modifié par l'article IX de la loi du 27 juillet 1978 (page 1565).

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 modifie l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 4 août 1974 concernant l'organisation des examens-concours pour l'admission au stage dans les carrières de l'expéditionnaire administratif et de rédacteur des administrations de l'Etat et des établissements publics (page 1534).

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 fixant le nombre et la résidence des huissiers de justice (page 1556).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte révision du tarif des honoraires des curateurs en matière de faillite (page 1556).

Ministère de la Santé

Un règlement grand-ducal du 29 août 1979 porte réglementation des études et des attributions de la profession d'assistant social (page 1478).

Un règlement grand-ducal du 29 août 1979 établit les normes auxquelles doivent répondre les établissements hospitaliers qui participent au service d'urgence (page 1481).

Un règlement ministériel du 14 mai 1979 porte établissement des critères de pureté spécifiques pour les substances ayant des effets antioxygènes et pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (page 1502).

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 25 mai 1977 concernant les jus de fruits et certains produits similaires (page 1515).

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 est relatif aux café, extraits de café, chicorée, extraits de chicorée et succédanés de café (page 1517).

Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

Un règlement ministériel du 19 septembre 1979 modifie le règlement ministériel du 12 janvier 1970 portant fixation des barrières et du gardiennage de certains passages à niveau des lignes de chemin de fer d'intérêt général (page 1485).

Un règlement ministériel du 11 octobre 1979 modifie et complète le règlement ministériel du 26 avril 1978 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs de candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons (page 1526).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte modification du règlement grand-ducal du 18 février 1975 rendant applicables aux correspondances télégraphiques à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg les dispositions du règlement télégraphique, Révision de Genève, 1973, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 22 décembre 1978 (page 1534).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 concerne les emplois supérieurs dans les carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé à l'Administration des Postes et Télécommunications (page 1559).

Un règlement grand-ducal du 23 octobre 1979 porte désignation de dix emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'Administration des Postes et Télécommunications (page 1560).

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1979 porte désignation des emplois du cadre normal de l'Administration des Postes et Télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction premier en rang, d'inspecteur principal premier en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur (page 1561).

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1979 détermine les emplois dans l'Administration des Postes et Télécommunications auxquels sont attachées les fonctions d'inspecteur technique principal premier

en rang, d'inspecteur technique principal, d'inspecteur technique, de chef de bureau technique et de chef de bureau technique adjoint (1563).

Un règlement ministériel du 25 octobre 1979 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal (page 1565).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 modifie l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 31 décembre 1974 ayant pour objet de déterminer en exécution des articles 6 et 13 du code des assurances sociales les prestations en nature en cas de maladie et de maternité (page 1496).

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 fixe les modalités d'application de l'article VII de la loi du 29 mars 1979 portant réforme de la loi modifiée du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension agricole (page 1524).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte modification du règlement grand-ducal modifié du 18 septembre 1974 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales, ainsi que du règlement grand-ducal modifié du 18 septembre 1974 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 1528).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective conclu entre la fédération des patrons-loueurs de taxis et d'autos d'une part et l'association professionnelle et de secours mutuels des conducteurs d'automobiles du Grand-Duché de Luxembourg, affiliée à la fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés, et le syndicat des chauffeurs professionnels, affilié à la fédération chrétienne du personnel des transports d'autre part (page 1531).

Chambre des Députés

Mois d'octobre

9 octobre: 1^{re} séance publique. Séance d'ouverture. — Ouverture de la session. — Assermentation. — Allocution de M. le doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu. — Hommage à la mémoire de M. Robert Schaffner. — Commission de travail. — Commission des Pétitions. — Commission des Comptes. — Commissions permanentes. — Commissions spéciales. — Commission

spéciale pour les demandes en naturalisation. — Communications. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Travaux parlementaires.

10 octobre: 2^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Conférence Internationale du Travail. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Liste de trois candidats pour un poste de conseiller

d'Etat. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire augmenter la capacité d'hébergement du nouvel établissement pénitentiaire à Schrassig par l'adjonction d'un bloc de détention (n° 2331). Rapport de la Commission des Travaux Publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du Lycée technique du Centre, l'équipement des locaux nouvellement créés et l'aménagement des alentours (n° 2293). Rapport de la Commission des Travaux Publics. Discussion générale.

11 octobre: 3^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire d'un ancien Député. — Communication. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du Lycée technique du Centre, l'équipement des locaux nouvellement créés et l'aménagement des alentours (n° 2293). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à faire augmenter la capacité d'hébergement du nouvel établissement pénitentiaire à Schrassig par l'adjonction d'un bloc de détention (n° 2331). Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. Projet de loi concernant le déplacement partiel du tracé de la ligne ferroviaire Pétange-Esch/Alzette (n° 2290). Rapport de la Commission des Travaux Publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

17 octobre: 4^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant le Gouver-

nement à procéder à la transformation de l'ancien immeuble Geisha dans l'intérêt de l'aménagement d'un centre médico-social de prévention (n° 2294). Rapport de la Commission des Travaux Publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 189 du code des assurances sociales et le remboursement de la taxe de rappel versée en application de l'article 25 de la loi du 16 décembre 1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension (n° 2282). Rapport de la Commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

18 octobre : 5^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 189 du code des assurances sociales et le remboursement de la taxe de rappel versée en application de l'article 25 de la loi du 16 décembre 1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension (n° 2282). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré d'un terrain domanial situé à Vianden (n° 2297). Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1978. — Dépôt d'une proposition de loi. — Modification du règlement du 8 juillet 1976, tel qu'il a été modifié le 12 juillet 1977, concernant la procédure budgétaire. — Lecture d'une proposition de loi. — Naturalisations.